

Association ŒUVRE FALRET - Siège

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 mars 1849

☒ : 49, rue Rouelle 75015 PARIS - www.falret.org

☎ : 01 58 01 09 03 - ☎ : 01 45 79 82 72



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Rapport d'activité 2016

Table des matières

1. INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE -----	3
2. PRESENTATION DU SAVS PARIS -----	3
2.1. <i>Cadre législatif et réglementaire</i> :-----	3
2.2. <i>L'équipe du SAVS PARIS</i> -----	5
2.3. <i>La démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité</i> -----	8
3. L'ACTIVITE DU SAVS PARIS -----	9
3.1. <i>Les 205 situations de personnes ayant été signalées au SAVS PARIS en vue d'un accompagnement en 2016</i> -----	9
3.2. <i>Les 102 personnes accompagnées en 2016</i> -----	13
3.3. <i>L'activité 2016 en chiffres</i> -----	20
3.4. <i>Le Groupe d'Expression des personnes accompagnées</i> -----	21
4. DES ACCOMPAGNEMENTS... AU FIL DU TEMPS... -----	23
5. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE -----	27
5.1. <i>Les rencontres partenariales</i> :-----	27
5.2. <i>Les activités et événements collectifs</i> :-----	28
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES -----	32

1. INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE

L'année 2016 a été marquée par le changement de Direction Générale au sein de l'Œuvre Falret. Madame Danièle Lévy-Bellahsen a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions mi-novembre. Madame Sandrine Broutin est arrivée le 1^{er} septembre et un tuilage a pu ainsi s'effectuer entre les deux Directrices Générales, pour la passation et transmission des dossiers en cours et le pilotage des établissements.

La seconde évaluation interne du service s'est déroulée tout au cours de l'année 2016 et verra son achèvement au 1^{er} trimestre 2017 avec l'écriture et la finalisation du rapport. Le cabinet IRFA a accompagné l'équipe, pour partie composée de professionnels non présents lors de la première démarche, et de nombreuses réunions du comité de pilotage pluridisciplinaire se sont tenues. Cela a été l'occasion de réfléchir à nouveau sur les pratiques professionnelles de la structure et d'observer également l'évolution du service au cours de ces dernières années. Le nombre des critères du référentiel initial a été restreint et développé autour des procédures et pratiques professionnelles encore en cours d'évolution, de mutation, toujours dans une optique de « dynamique qualité ».

Concernant les « ressources humaines », les forces vives du SAVS ont connu quelques mouvements : congés maternité (psychologue, accompagnatrice sociale), congés parentaux, démissions vers d'autres lieux professionnels...et donc l'établissement a eu recours à des contrats à durée déterminée et à des recrutements plus pérennes (CDI), dans un contexte, comme dit supra, d'évaluation interne.

La qualité et l'intensité de l'accompagnement a été cependant et bien évidemment maintenue et constante et le choix a semblé judicieux d'illustrer le quotidien des professionnels par la présentation de deux situations, celle de Laurent et de Jacques, qui illustrent la manière dont « le temps » est support dans la relation d'accompagnement.

2. PRESENTATION DU SAVS PARIS

2.1. Cadre législatif et réglementaire :

Missions et modalités d'accompagnement (individuel et collectif)

Agréé par le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) en 2005, l'établissement SAVS PARIS est constitué de deux sites :

- **Le SAVS 17**, 135, rue de Saussure-75017 Paris, ouvert depuis le 1^{er} juillet 2007 ;
- **Le SAVS 12**, 1, bis Impasse Druinot-75012 Paris, ouvert depuis le 1^{er} février 2008.

L'établissement dispose d'une capacité totale d'accueil de **95** places.

Le cadre légal fixant les missions du SAVS est le suivant :

- ⇒ **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale¹, qui confère une reconnaissance légale à l'élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale.
- ⇒ **La loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées², qui apporte une nouvelle définition du handicap et inclut pour la première fois dans un texte législatif, la notion de « handicap psychique ».

Créés par le **décret du 11 mars 2005**, les SAVS fondent leurs actions sur l'individualisation de l'accompagnement et leurs projets socio-éducatifs visent la (ré)intégration de la personne dans son espace de vie et plus généralement dans la cité, en lui proposant les moyens d'en utiliser les ressources et les avantages.

¹ Loi modifiant la loi n°75-5035 du 30 janvier 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales.

² Loi modifiant la loi n°75-535 du 30 janvier 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Nous nous inscrivons également dans le cadre des schémas directeurs, plus particulièrement celui du « **Schéma 2012-2016 pour l'autonomie et la citoyenneté des parisiens handicapés** ».

La mission principale du SAVS consiste en l'accompagnement social des personnes dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne. Il s'agit d'éviter le repli sur soi et l'isolement en construisant un projet personnalisé adapté aux aspirations et potentialités de chaque personne.

L'accompagnement socio-éducatif veille à considérer la personne comme co-créatrice de son évolution. Son adhésion est, de fait, primordiale même si elle n'a pas été en mesure d'initier elle-même la démarche vers le SAVS.

Le travail d'accompagnement social s'effectue en collaboration avec des partenaires de tous horizons, dont l'entourage familial et affectif des personnes, si celles-ci sont d'accord.

Au regard de la convention signée avec la DASES de Paris (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé), notre financeur, le 25/06/2007, toute personne domiciliée à Paris souhaitant être accompagnée en SAVS, doit disposer :

- ✓ **D'une notification d'orientation en SAVS**, en cours de validité, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris. La durée de l'accompagnement au SAVS n'est pas limitée dans le temps, sous réserve de la durée inscrite sur la notification d'orientation de la CDAPH.
- ✓ **D'une notification d'admission à l'Aide Sociale Légale**, en cours de validité, instruite par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) du lieu de domiciliation de la personne et émanant de la DASES.
Cette attestation signifie que la DASES accepte de financer la place de la personne en SAVS, si celle-ci répond à certaines conditions (être domicilié à Paris, revenus, etc.)

Le public accueilli

Le SAVS PARIS accompagne des parisiens, âgés de plus de 18 ans, sans limitation d'âge, souffrant de troubles psychiques.

L'une des particularités du handicap psychique est de ne pas évoluer de façon linéaire. Les personnes accueillies éprouvent souvent des difficultés dans l'acquisition et/ou le maintien de liens sociaux, ayant pour conséquences un repli sur elles, un amoindrissement de leurs envies et capacités d'initiative, une difficulté à faire émerger leurs besoins et désirs.

La variabilité de leur santé psychique les fragilise et peut provoquer leur isolement, voire leur exclusion, face à un entourage ne sachant ou ne pouvant pas forcément s'y adapter.

Le SAVS peut alors fonctionner comme un point de repère étayant pour le public accueilli.

Les objectifs et les moyens

L'objectif est de travailler à partir des capacités et potentiels d'évolution des personnes, tout en prenant en compte leurs difficultés. Le SAVS vise à mobiliser leurs capacités dans toutes les dimensions de la vie, en prenant fortement appui sur leur environnement. Le service intervient notamment en complémentarité des structures de soins.

Il s'agit de leur permettre de (re)trouver une place dans la Cité et de décroquer leur univers, parfois restreint à la fréquentation unique des lieux de soins. Il s'agit également de favoriser leur ouverture vers l'extérieur par le biais d'un accompagnement individuel, mais aussi par la mise en place d'activités collectives.

L'accompagnement se décline ainsi en deux modalités d'intervention complémentaires : individuelle et collective.

L'accompagnement individuel

Il s'agit d'une rencontre entre la personne accompagnée et l'accompagnateur social qui définissent ensemble et selon un rythme individualisé, les modalités pratiques de l'accompagnement dont les grandes lignes ont été envisagées préalablement lors de l'entretien de premier accueil (avec le

chef de service et la psychologue), puis lors de l'entretien d'admission (avec le chef de service et l'accompagnateur social référent). L'accompagnement débute et sera formalisé dans un Projet Personnalisé d'Accompagnement (bilan/perspectives), réétudié en équipe au minimum une fois par an.

L'accompagnement social se construit à partir de la demande initiale de la personne, laquelle peut porter sur des domaines très variés.

Concrètement, la personne peut être reçue en entretien individuel au service; elle peut bénéficier de visites à domicile, parfois recevoir des visites lorsqu'elle est hospitalisée ou encore être accompagnée pour toute démarche (sociale, médicale, de loisirs, administrative, etc.)

Les temps collectifs

Il s'agit de temps au service ou à l'extérieur pendant lesquels les personnes partagent, en groupe, un moment convivial. Les temps collectifs peuvent prendre la forme d'ateliers ayant différents supports (cuisine, création artistique, informatique, jardinage, activité sportive, jeux de société, bricolage, expression corporelle, etc.). A l'extérieur, il s'agit de proposer des sorties culturelles et de loisirs.

L'équipe encouragera les personnes à participer à ces moments, sans pour autant les y contraindre. La participation aux temps collectifs peut également faire partie du projet de la personne accompagnée.

Ils sont importants car ils vont permettre à chacun de s'appuyer sur les ressources du groupe en y apportant sa singularité et ses expériences, dans l'objectif de construire un « vivre ensemble » au sein du SAVS, qui pourra donner l'envie de l'expérimenter en d'autres lieux et circonstances et avec d'autres personnes.

Ainsi, accompagnement individuel et collectif sont liés, l'un et l'autre pouvant s'enrichir mutuellement, selon le projet de la personne.

2.2. L'équipe du SAVS PARIS

En 2016, l'établissement a connu les mouvements de personnel suivants :

Au SAVS 12 :

- ✓ Une accompagnatrice sociale a renouvelé son congé parental jusqu'au 31/05/16 inclus. L'accompagnatrice sociale qui la remplace depuis novembre 2015 a vu son CDD renouvelé.
- ✓ Une autre accompagnatrice, partie en congé maternité le 30/12/2015, a été remplacée à compter du 04/01/2016 par un accompagnateur social nouvellement embauché, jusqu'au 15/09/2016 inclus, date de retour de la salariée.
- ✓ Une troisième accompagnatrice est partie en congé maladie puis maternité à compter du 15/09 jusqu'à fin 2016 ; elle a également été remplacée par le même accompagnateur social (succession de remplacements sur les différents postes par la même personne).
- ✓ Deux accompagnatrices sociales ont engagé une formation au CNAM, elles ont concrètement été chacune absentes, environ une semaine tous les 2 mois.

✓ La psychologue du service en fonction depuis 2010, en congé maternité puis parental depuis fin 2015, a donné sa démission en juillet 2016. Elle a pu être remplacée de mars à fin août dans le cadre d'un CDD puis le SAVS a ensuite proposé le poste en CDI à la psychologue déjà en fonction au SAVS 17, et ce, dès le 03/11/2016.

✓ Enfin, la secrétaire chargée d'accueil en CAE depuis trois années, puis en CDI depuis octobre 2015 (sur la base du financement de la DASES (60,67 heures hebdomadaires) a bénéficié de deux avenants en CDD, portant son temps de travail hebdomadaire à 104 heures de janvier à fin décembre 2016 (financement possible sur le différentiel d'heures dans le respect du Groupe II).

Au SAVS 17 :

- ✓ Une accompagnatrice sociale a quitté le service fin octobre 2016, elle sera remplacée courant janvier 2017.
- ✓ La secrétaire chargée d'accueil recrutée dans le cadre d'un CDD-CAE d'une année a pu bénéficier de 6 mois supplémentaires. Le 17/09/16, elle a pu passer en CDI sur la base du financement de la DASES (60,67 heures hebdomadaires), complété par un avenant en CDD

(financement possible sur le différentiel d'heures dans le respect du Groupe II), portant son temps de travail hebdomadaire à 104 heures jusqu'au 31/12/16. Pour la période du 01/01/17 au 30/04/17, elle effectuera, à sa demande pour des raisons personnelles et après accord de la direction, 100,75 heures au lieu de 104 heures.

✓ Une étudiante CESF de 3^{ème} année a pu effectuer un stage rémunéré du 14/12/15 au 29/04/16.

L'équipe du SAVS est toujours composée des équipes présentes sur chaque site, d'une Directrice (0.14 ETP) et d'un comptable (0.16 ETP), rattachés au SAVS mais non physiquement sur place.

Nombre de salariés au 31/12/16

Nb de salariés présents au 31/12/16	13,03 ETP
-------------------------------------	-----------

Effectif fixe :

Directeur : 0,14 ETP (1 salarié)

Comptable : 0,16 ETP (1 salarié)

Chef de Service : 2 ETP (2 salariés)

Psychologue : 0,4 ETP (2 salariés)

Accompagnateurs sociaux : 8 ETP (8 salariés).

Secrétaire chargée d'accueil : 1,6 ETP (1 secrétaire en CAE à 0.8 ETP par site).

Le nombre d'ETP est de 13,03 en 2016. En effet, certaines salariées en congé maternité ont été comptabilisées dans les effectifs et leur remplaçante également, ce qui explique l'augmentation virtuelle du nombre de salariés. Par contre, les rémunérations sont à la baisse en raison notamment de remplacements à des coefficients moindres.

Qualification et temps de travail des équipes présentes sur chaque site au 31/12/16

Poste occupé	Qualification	Temps de travail mensuel (heures)
Chef de service SAVS 12	Assistant de Service Social (DEIS)	151,67
Chef de service SAVS 17	Assistant de Service Social (CAFERUIS)	151,67
Psychologue SAVS 12 et 17	Master psychologue clinicien	60,67
Accompagnateur social SAVS 17	Conseiller en Économie Sociale et Familiale	151,67
Accompagnateur social SAVS 17	Éducateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 17	Éducateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Assistant de service Social	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Éducateur Spécialisé (congé parental)	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Éducateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Éducateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Conseiller en Économie Sociale et Familiale	151,67
Secrétaire SAVS 12	Assistante administrative	121,34
Secrétaire SAVS 17	DEUG Mathématiques Informatique	121,34

Les professionnels du SAVS PARIS ont pu bénéficier des formations suivantes :

↳ **Formations et groupes de travail associatifs :**

✓ **Accompagnement Démarche d'Évaluation Interne** - 22/01/16, 13/04/16, 25/05/16 et 24/06/16
IRFA - Évolution (2 chefs de service, la psychologue, 2 accompagnatrices sociales et 1 secrétaire chargée d'accueil)

✓ **Troubles psychiques et journée d'accueil des nouveaux salariés** - 21 et 22/03/16
(2 accompagnateurs sociaux)

✓ **Groupe Clinique de l'accompagnement sur le thème de l'autonomie** – première réunion de lancement le 08/04/2016 (1 accompagnatrice sociale)

✓ « **Faits religieux et laïcité** : Que dit la loi ? Quelles postures professionnelles ? Quelles positions institutionnelles » - 18/05/16 - ANDESI (l'ensemble des cadres de direction)

✓ **COFIL Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** - 15/06, 06/10 et 22/11/16 (2 chefs de service)

✓ **Groupe de travail sur l'interculturalité** - 03/11/2016 (1 accompagnatrice sociale)

✓ « **Accompagner le vieillissement de la personne atteinte de troubles psychiques** » - 5, 6 et 7/12/2016 - APF FORMATION (1 accompagnatrice sociale)

↳ **Formations effectuées dans le cadre des relais du champ social ou autre**

✓ **Stage de l'accompagnateur La Villette** (Relais du champ social) - repérage des actions proposées par la Villette - Aide à la création de projet - 09 au 11/03/16 (2 accompagnateurs sociaux)

✓ **Conférence/débat « Santé mentale et pratique artistique »** organisée par la Mairie du 12^{ème} - décembre 2016 (1 accompagnatrice sociale)

↳ **Formations effectuées dans le cadre du plan de formation 2016 :**

Depuis 2015, le PAUF est mutualisé au sein du Pôle Services Paris, les formations collectives sont donc privilégiées.

✓ **Analyse des pratiques** pour les accompagnateurs sociaux : 16/02, 19/04, 05/07, 27/10 et 13/12/16 - 5 séances de 2h chacune, animées par un psychologue extérieur.

✓ **Parcours Expert / Démarche de professionnalisation continue** sur 2 ans - 150 heures pendant 20 jours de sept. 2016 à avril 2018 - ALFAPSY (1 accompagnatrice sociale)

✓ « **Les écrits professionnels** » - 19 au 23/09/16 - CERF Formation (1 accompagnatrice sociale - 5 jours)

✓ Formation collective Pôle Services Paris « **Avancer dans ses écrits professionnels : Corvée ou acte éducatif ?** » - 05, 06, 17 et 18/10/16 - ANDESI (3 accompagnatrices sociales)

✓ Formation collective Pôle Services Paris : « **L'argent et l'utilisateur** » une ½ journée le 08/12/2016 puis 2,5 journées prévues en 2017 - OPTEMIS (3 accompagnateurs sociaux)

✓ Formation « **La fonction de psy en établissement et/ou en institution** » - 12 au 16/12/16 - Institut Repères (la psychologue)

2.3. La démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité

Le SAVS PARIS a conduit sa première démarche d'évaluation interne de 2008 à fin 2009.

De 2010 à 2012, les équipes ont poursuivi leur travail de mise en place des plans d'amélioration de la qualité qui ont donné naissance à des procédures internes et/ou des réflexions pour favoriser le bon déroulement des missions du SAVS PARIS.

Le premier trimestre 2014 a vu l'aboutissement de la démarche d'amélioration continue, à travers la finalisation du Projet d'Établissement du SAVS PARIS.

Au SAVS PARIS, dans la continuité de ce qu'avait initié la Direction Générale en septembre, c'est le 04 novembre 2015 que, lors d'une réunion intersites, l'établissement a marqué le lancement de la seconde évaluation interne. La directrice et les deux chefs de service ont présenté la démarche et expliqué ce en quoi elle consistait, afin notamment, de constituer le COPIL de l'établissement. Il était également important de redonner le cadre de ce travail d'évaluation, la majorité des professionnels présents ayant pris leurs fonctions après 2010.

La composition du COPIL a fait l'objet d'un remaniement important par rapport à ce qui s'était pratiqué en 2008 : elle a été réfléchi de façon à ce que chaque fonction et chaque site soient représentés, avec en outre la nécessité que les chefs de service des deux sites soient présentes dans cette instance. Dans ce sens, il a été décidé qu'il y aurait deux Référents de la Démarche d'Évaluation (RDE), un par site. Cette fonction a été dévolue à deux accompagnateurs sociaux, fonction la plus représentée numériquement au sein de l'établissement et au cœur de l'accompagnement.

La place et l'implication de la directrice du Pôle Services à été questionnée et il a été décidé, en accord avec elle, que les chefs de service menaient la démarche d'évaluation et lui transmettraient les mails explicatifs au fur et à mesure de l'avancée du travail. Il a aussi été décidé que la directrice serait présente aux moments stratégiques (réunion COPIL selon l'ordre du jour, temps de formation avec IRFA).

Nous souhaitons par ailleurs que ce groupe de travail ne soit pas trop conséquent afin de faciliter les modalités organisationnelles, la circulation de la parole et des échanges.

Ainsi, le COPIL fut composé :

- Des deux chefs de service (site Paris 17 et site Paris 12),
- D'une des deux secrétaires chargées d'accueil,
- Du Référent de la Démarche d'Évaluation (RDE), accompagnateur social du SAVS 17,
- Du Référent de la Démarche d'Évaluation (RDE), accompagnateur social du SAVS 12,
- De la psychologue du SAVS 17 qui a rejoint l'équipe du SAVS 12 tout début novembre 2016.

D'octobre 2015 à début janvier 2016, les deux chefs de service ont été régulièrement en lien pour préparer et affiner en amont les modalités et axes de travail communs.

Les 23/11/2015 et 11/01/2016 :

- elles ont rassemblé les documents informatifs destinés aux RDE qu'elles avaient décidé d'impliquer plus directement en amont dans la démarche (« lettre de mission des RDE »),
- elles ont revu l'ensemble des classeurs de procédures afin de noter celles qui devaient être refaites et/ou réactualisées,
- elles ont rédigé un écrit présentant les thèmes déjà en travail au SAVS PARIS et ont dégagé ceux à travailler lors de cette seconde évaluation sous forme d'axes de travail, commun ou pour chaque site (ex : Projet Personnalisé d'Accompagnement, Contrat d'Accompagnement, activités collectives, règles de vie au SAVS, dossier social, Groupe d'expression, etc.).

Dans le même sens, elles ont recensé les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM, déjà référencées et utilisées par le SAVS lors de la démarche d'évaluation précédente, en différenciant les RBPP transversales et celles spécifiques au SAVS.

Ensuite, elles ont relu le référentiel élaboré lors de la précédente démarche d'évaluation interne afin de procéder à un élagage des critères tel que demandé par la Direction Générale, ainsi que l'ensemble des conclusions des Plans d'Amélioration de la Qualité issus de la première démarche d'évaluation.

Enfin, le 29 décembre 2015, elles ont envoyé aux membres du COPIL un mail officiel de lancement de la démarche.

De janvier à septembre 2016, le COPIL a été suivi par IRFA pour des apports méthodologiques (collecte de données, audits, analyse et synthèse des audits) et un accompagnement tout au long de la démarche.

Parallèlement, les RDE se sont organisées pour mener les audits, selon une méthodologie décidée avec l'aide d'IRFA et un planning suggéré par l'Œuvre Falret (les audits devaient être réalisés pour la fin du mois d'août 2016).

Les questions posées furent : qui allait auditer ? Quel domaine et quelle répartition des auditeurs pour chaque critère d'évaluation ?

Lors de la réunion intersites du 26/01/2017, l'ensemble des PAQ a été présenté aux deux équipes, en présence de la directrice : les groupes de travail ont ainsi été constitués, conformément à la composition décidée pour chacun d'entre eux lors du dernier COPIL de décembre 2016.

Les chefs de service ont ensuite commencé à élaborer le présent rapport final.

Dans son ensemble, la démarche d'évaluation a bien été reçue par les professionnels, aucune réticence à la mise en place de la démarche n'a émergée et les deux RDE ont fait de leur mieux pour faire vivre un travail « en établissement ». Le COPIL s'est réuni régulièrement et ces temps ont été riches en débats et échanges d'idées pour améliorer les pratiques professionnelles de l'établissement. Chacun des moments de mise en commun a donné l'occasion de valoriser le travail réalisé depuis 2010, de mettre en valeur et de comprendre les points de convergence entre les deux sites, d'entendre nos différences et surtout de confirmer des valeurs communes.

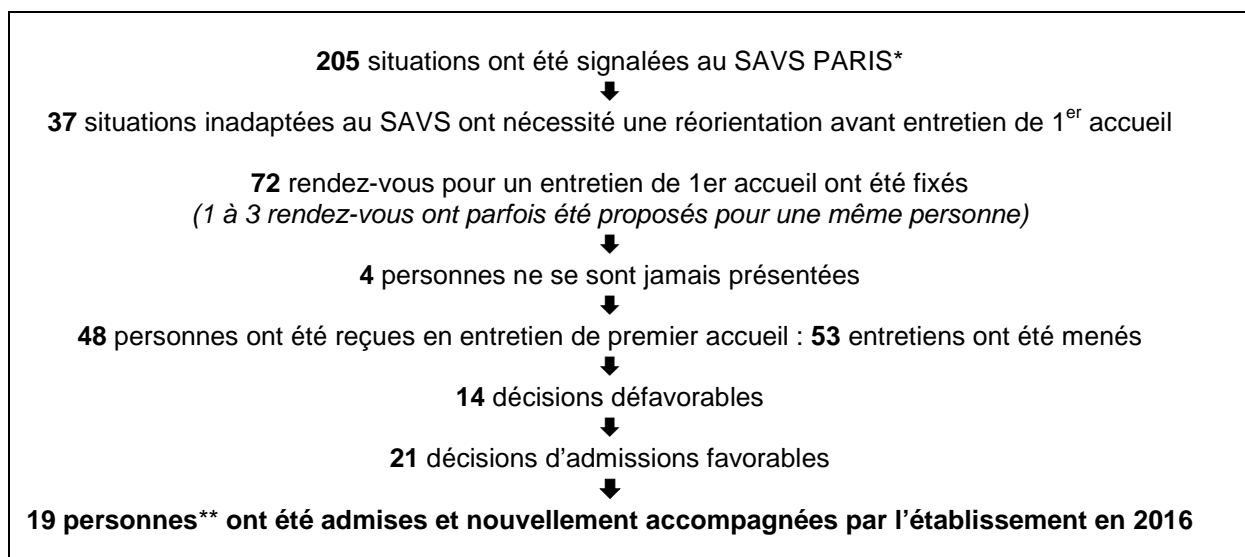
Au cours de la démarche, l'équipe du SAVS 12 a connu d'importants mouvements d'équipe ainsi qu'une absence de la RDE pour formation. Elle fut de fait moins disponible, ce qui a amoindri les échanges entre RDE. Il faut souligner cependant l'importance que chaque site soit représenté à travers un professionnel, qu'il y ait un RDE par site et que chaque fonction soit représentée au COPIL.

La particularité de l'établissement constitué de deux sites éloignés géographiquement, a nécessité une organisation rigoureuse entre les chefs de service, pour ce travail à plusieurs mains.

Il ne fut pas toujours aisé de trouver des créneaux communs, en raison des impératifs et fonctionnements propres à chaque site.

3. L'ACTIVITE DU SAVS PARIS

3.1. Les 205 situations de personnes ayant été signalées au SAVS PARIS en vue d'un accompagnement en 2016



** Les situations signalées n'aboutissent pas systématiquement à un entretien de premier accueil.*

*** Le différentiel avec le chiffre des décisions d'admissions favorables est lié au fait que deux personnes n'ont finalement pas accepté d'être accompagnées par nos services (elles ont refusé leurs admissions).*

Comme en 2015, des pré-visites (préalablement à l'entretien de premier accueil) ont été effectuées, à la demande des professionnels orienteurs ou des personnes, toujours dans l'objectif d'un premier contact rassurant. Près de la moitié des ces rencontres n'aboutissent pas à une admission.

Par ailleurs, les chefs de service sont de plus en plus sollicités pour des orientations qui se révèlent inadéquates dès les premiers échanges, mais nécessitent que les personnes soient aiguillées vers les services adaptés à leurs besoins et attentes.

37 situations en 2016 auront nécessité des interventions et un travail de réorientation importants des chefs de service, sans aboutir à la fixation d'un rendez-vous.

Les chefs de service et la psychologue ont été amenés à recevoir plus d'une fois certaines personnes, sans toujours aboutir à une décision d'admission.

Une situation, en particulier, permet d'illustrer **l'important travail de coordination et d'orientation ou de réorientation effectué par les chefs de service**, sans que la personne ne soit intégrée dans la file active de l'établissement, car finalement non admise :

Fin juillet 2016, Mme P., 52 ans, contacte le SAVS pour un rendez-vous suite à son bilan au Centre Alexandre Dumas, destiné à évaluer sa capacité à se mobiliser sur un parcours d'insertion au vu de ses difficultés de santé. La psychologue et la chef de service du SAVS ont pu la recevoir très rapidement. Ce bilan préconisait, parallèlement à la poursuite de ses soins, un accompagnement en SAVS.

Mme P. a expliqué vouloir reprendre une activité professionnelle après 10 ans d'inactivité. Elle a précisé ne pas comprendre son orientation vers Alexandre Dumas, car elle s'attendait à retrouver directement un emploi.

Elle ne saisissait pas trop non plus en quoi elle était orientée vers un SAVS. Elle évoquait un traitement antiépileptique, en raison de ses nombreuses « absences ». L'évaluation du SAVS, à l'issue de cette première rencontre, aboutissait à un constat de perte de repères temporeux-spatiaux chez cette dame, mais pas forcément à l'existence de troubles psychiques, ou alors peu invalidants.

Il a été décidé de contacter son psychiatre référent, afin d'avoir des éléments d'information sur ses troubles psychiques, Mme P. n'ayant abordé que son épilepsie. Il a fallu convenir d'un rendez-vous téléphonique avec lui, reportant ainsi les échanges à la mi-septembre. Parallèlement, la chef de service a sollicité des précisions auprès de la référente Cap Emploi de Mme P., prescriptrice de l'orientation vers le centre Alexandre Dumas.

Lors des échanges avec le psychiatre référent de Mme P., ce dernier a opposé le secret médical à la chef de service. Cependant, il a pu préciser qu'elle était dans le déni de son épilepsie, qui constituait, selon lui, son trouble psychique.

A l'issue de ce bref échange, la chef de service a laissé un message téléphonique à Mme P. pour lui proposer une seconde rencontre, afin que sa situation puisse être réévaluée, en considération de ces éléments. Lors du deuxième entretien avec elle, en octobre, elle a pu nous apporter des clés supplémentaires de compréhension sur les conséquences quotidiennes de son épilepsie et des séquelles d'un AVC. Lors de la réunion d'équipe, une orientation vers le SAVS Épilepsie a ainsi été préconisée.

Entre-temps, il y a eu des échanges par mails et par téléphone entre la chef de service et la référente Cap Emploi de Mme P., qui ne recevait plus Mme depuis son accompagnement par le Centre Alexandre Dumas. Ils ont abouti à la décision de cette professionnelle de recevoir à nouveau Mme P., pour lui proposer un nouveau bilan neuropsychologique et poursuivre son accompagnement socioprofessionnel.

La chef de service a donc contacté Mme P. pour l'informer de ses derniers éléments, mais constatant qu'elle ne semblait pas comprendre par téléphone, la chef de service lui a proposé un troisième et dernier rendez-vous, début novembre, et lui a remis la plaquette du SAVS Épilepsie. Auparavant, la chef de service avait veillé à mettre en lien le SAVS Épilepsie avec Cap Emploi.

Ainsi, cette situation aura nécessité, sur une durée de 4 mois, 3 rencontres avec l'intéressée, de nombreux et parfois longs échanges téléphoniques avec les partenaires et Mme P., pour aboutir à sa réorientation et non à une admission en SAVS.

Sur les 205 situations signalées, nous notons cette année une très forte augmentation du nombre de personnes déjà signalées, reçues ou accompagnées les années précédentes : 27 ont recontacté l'établissement, contre 7 en 2015.

Les **14 décisions de refus** ont été émises par le SAVS pour les raisons suivantes :

- ↪ **2** personnes devaient, selon l'évaluation du SAVS, préalablement mener à bien un projet de soin en amont du SAVS, leur état de santé n'étant pas stabilisé.
- ↪ **5** personnes n'ont finalement pas souhaité débiter un accompagnement, estimant notamment parfois qu'elles « *n'en avaient plus de besoin* ».
- ↪ **3** personnes ont été réorientées vers un SAVS plus adapté à leurs problématiques ou plus proche de leurs domiciles.
- ↪ **1** personne ne semblait pas concernée par un trouble psychique, malgré sa notification MDPH d'orientation vers le service et recherchait univoquement un soutien en termes d'insertion professionnelle.
- ↪ **1** personne était déjà suivie en MASP excluant ainsi le suivi en SAVS (double suivi impossible)
- ↪ **2** Personnes ont changé de département de résidence après avoir contactés le SAVS.

ORIGINES DES 205 SITUATIONS SIGNALÉES	% des personnes signalées
Services sociaux et assimilés :	58,5% (120 pers.)
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination, à destination des personnes âgées)	1 pers.
Service Social Départemental Polyvalent DASES	9 pers
Notification d'orientation de la MDPH	105 pers. soit 51,21 % des orientations
Service Social MDPH	1 pers.
Service social du Personnel de la Ville de Paris	1 pers.
Service de Prévention Jeunes Majeurs	1 pers
Mission handicap entreprise privée	2 pers.
Structures sociales et médico-sociales :	14,6% (30 pers.)
Médecine du travail	1 pers.
SESSAD	1 pers.
SAMSAH/SAVS Province/Île-de-France	2 pers.
SAMSAH/SAVS Parisien	3 pers.
Structures de soins spécialisés (HDJ/addictologie)	6 pers.
Structures d'hébergement social	4 pers.
Structures d'insertion professionnelle généralistes/spécialisées	10 pers.
ESAT (dont 1 Le Colibri de l'OF)	3 pers.
CMP, Hôpitaux psychiatriques et services de psychiatrie d'hôpital général (AP-HP), psychiatrie libérale :	12,6% (26 pers.)
CMP du 17 ^{ème} arrondissement	9 pers.
CMP du 12 ^{ème} arrondissement	1 pers.
CMP du 11 ^{ème} arrondissement	3 pers.
Autres CMP parisiens	5 pers.
Hôpitaux AP/HP	5 pers.
Psychiatrie libérale	3 pers.
La personne elle-même :	7,8% (16 pers.)
Entourage familial :	3,4% (7 pers.)
Associations (dont 1 du Club House) :	2% (4 pers)
Organisme de gestion tutélaire	1% (2 pers.)
Total :	100 % (205 pers.)

En 2015, l'établissement avait reçu 94 **notifications d'orientation en SAVS de la MDPH** (69 en 2014, 11 en 2013) : ce chiffre s'explique par la pratique désormais systématisée, en année pleine, de l'envoi des notifications de la MDPH directement aux services (32 orientations vers le SAVS 17 et 73 vers le SAVS 12).

Cette année, la structure en a reçu **105**, ce qui représente **plus de la moitié des situations signalées** (51,21%).

Seulement 8 personnes ont contacté le SAVS : 2 ont été admises, 1 a refusé l'accompagnement et les 5 autres ont contacté le SAVS mais ne sont pas venues au rendez-vous de premier accueil proposé (3) ou sont en attente d'un rendez-vous (2).

Cette année, 5 signalements de situations émanant de SAVS/SAMSAH ont été reçus, contre 2 en 2015.

La tendance s'inverse concernant les orientations effectuées par les structures d'insertion professionnelles généralistes et spécialisées : 10 signalements en 2016 contre 19 en 2015.

Une baisse sensible des orientations effectuées par la psychiatrie publique (12,6% cette année contre 14% en 2015) est observée alors que celles effectuées par les psychiatres libéraux sont passées d'1 personne en 2015 à 3 en 2016.

En 2016, les services suivants n'ont adressé aucune personne au SAVS : GEM, UNAFAM, CEAPSY et services de soins à domicile.

De nouveaux services ou structures sont apparus parmi les orienteurs : Mission Handicap entreprise privée, médecine du travail, CLIC, SESSAD et Club House.

Les organismes de gestion tutélaire ont à nouveau signalé des personnes au SAVS.

3.2. Les 102 personnes accompagnées en 2016

Évolutions entre le 01/01/16 et le 31/12/16

Nb de personnes présentes au 01/01/16	83
Nb de personnes présentes au 30/06/16	87
Nb de personnes entrées dans l'année 2016	19
Nb total de personnes accompagnées entre le 01/01/16 et le 31/12/16	102
Dont Nb de personnes sorties dans l'année 2016	19
Dont Nb de personnes présentes au 31/12/16	83

Au total, **102 personnes** ont été accompagnées en 2016 (103 en 2014).

19 nouvelles personnes ont été admises et accompagnées par l'établissement.

Depuis l'ouverture, le SAVS Paris a ainsi accompagné 320 personnes.

Au 31/12/2016, l'établissement accompagne 83 personnes.

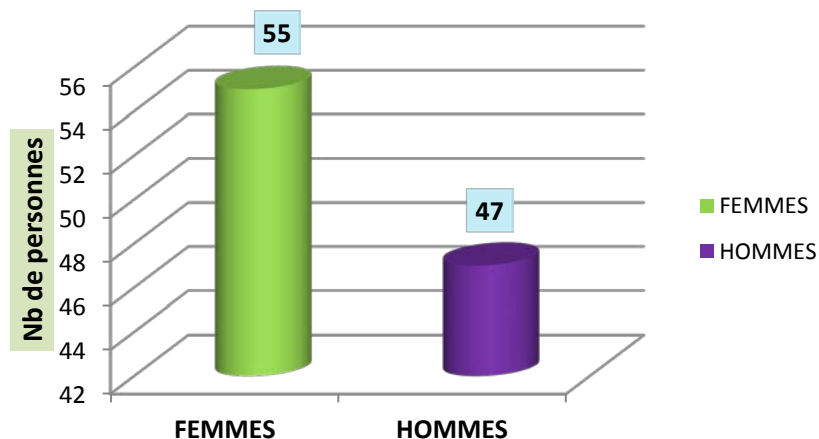
19 fins d'accompagnement ont été prononcées (20 en 2015) :

- ↳ **6 personnes** n'ont pas adhéré à l'accompagnement (après quelques mois ou années), décision communiquée par elle ou pas, partagée ou non par l'équipe.
Pour l'une d'entre elles, l'équipe pense que la poursuite de l'accompagnement par le service lui aurait pourtant été bénéfique.
- ↳ **7 personnes** ont estimé ne plus avoir besoin du SAVS, dont 3 évaluations partagées par l'équipe : l'une d'elles a accédé à un emploi en CDD et ne souhaitait pas poursuivre l'accompagnement ; une autre a pu s'ouvrir à des activités sociales vers l'extérieur, ce qui a fortement contribué à son mieux-être et à sa réassurance ; une autre a repris un suivi médical au CMP, ce qui a stabilisé son état de santé et ce qui lui a permis de reprendre sa vie en mains, sans le SAVS.
- ↳ Pour **4 personnes**, leur état de santé psychique s'est aggravé, situation qui entravait l'accompagnement depuis quelques temps; le soin est alors devenu prioritaire, voire un préalable à la poursuite de l'accompagnement. L'une d'elles a été orientée vers le SAMSAH de l'Œuvre Falret.
- ↳ **2 personnes** ont rencontré des problèmes de santé somatique très invalidants rendant l'accompagnement trop contraignant pour elle. Une personne a été victime d'un accident de la voie publique, l'accompagnement en SAVS ne faisait plus partie de ses priorités.

La **durée moyenne d'accompagnement** pour ces 19 personnes est de **2 ans** avec une fourchette allant de 6 mois ½ à 4 ans ½.

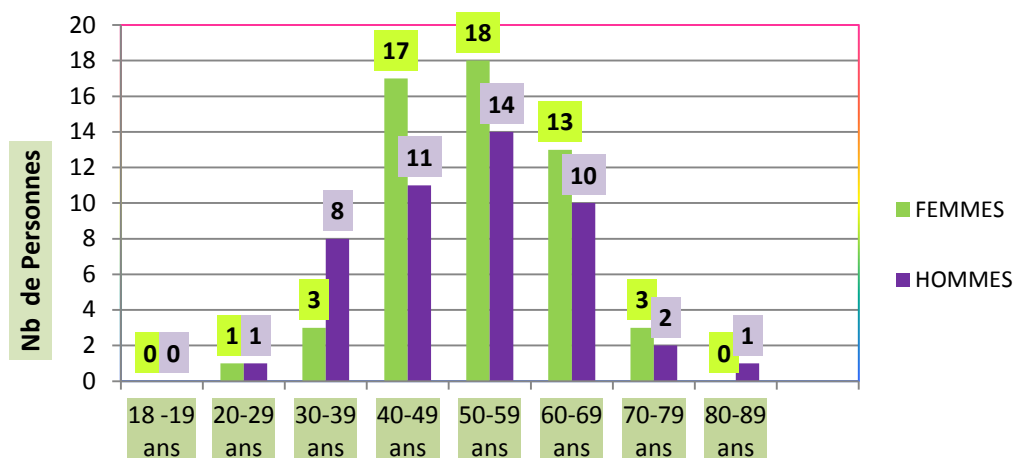
Le SAVS reste un dispositif indispensable à des personnes pour lesquelles il représente souvent l'unique lien à l'extérieur en dehors du soin. Sans le SAVS, elles retourneraient à un isolement et à un déséquilibre relationnel et social préjudiciable.

3.2.1. Répartition par sexe au 31/12/16



La tendance est identique, comparée à celle des années précédentes : les femmes sont plus représentées que les hommes.

3.2.2. Répartition par tranches d'âges au 31/12/16



La fourchette d'âges des personnes accompagnées se situe entre **21 et 80 ans** ce qui porte la moyenne d'âge à **52,28 ans** (51,14 ans en 2015).

La moyenne d'âge des femmes est de 52,5 ans (51,7 ans en 2015, 49,2 ans en 2014 et 46,3 ans en 2013).

La moyenne d'âge des hommes de 52,02 ans (49,8 ans en 2015, 49,7 ans en 2014 et 48,3 ans en 2013).

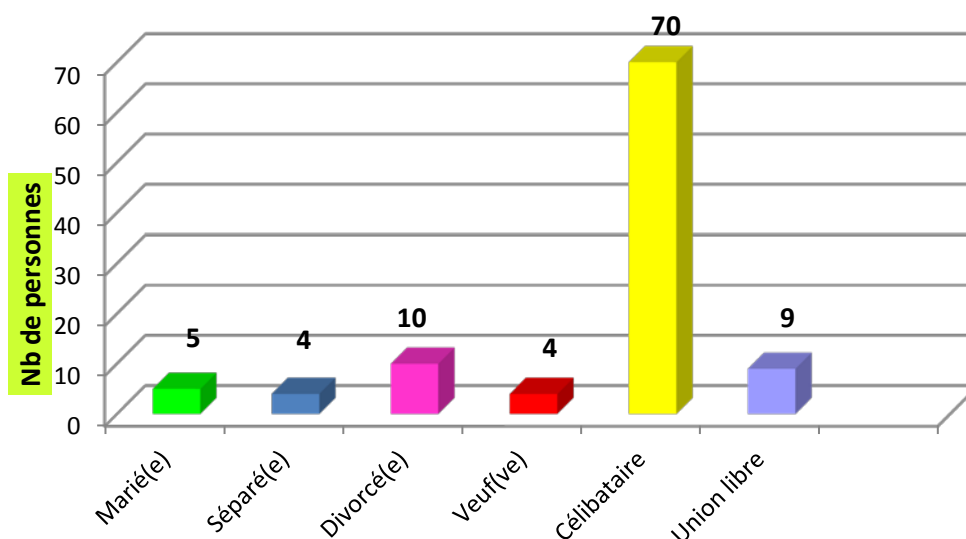
28% des personnes que nous avons accompagnées en 2016 sont âgées de plus de 60 ans (21% en 2015), ce qui s'explique par le vieillissement des personnes déjà accompagnées, mais aussi par le profil des personnes candidates à l'accompagnement, rarement en dessous de la quarantaine, et surtout par le fait que le SAVS est le seul parisien, à priori, agréé pour accompagner des personnes au-delà de 18 ans, sans limitation d'âge.

2 des 3 personnes âgées de moins de 30 ans (inclus) ont été adressées par des SESSAD, le SAVS étant alors envisagé comme la seule solution relais pour continuer à proposer à ces jeunes adultes un accompagnement adapté à leur handicap.

Des services d'accompagnement de jeunes majeurs (ASE ou association mandatée) ont également contacté le service, lequel leur a précisé le profil (moyenne d'âge) des personnes accompagnées et leur a demandé si cela conviendrait, notamment dans le cadre des activités collectives : ces professionnels évaluent souvent qu'un service adapté à la tranche d'âges des jeunes majeurs serait plus adapté. Ils sont alors orientés vers des SAVS et SAMSAH parisiens accueillant des jeunes adultes.

3.2.3. Situation familiale au 31/12/16

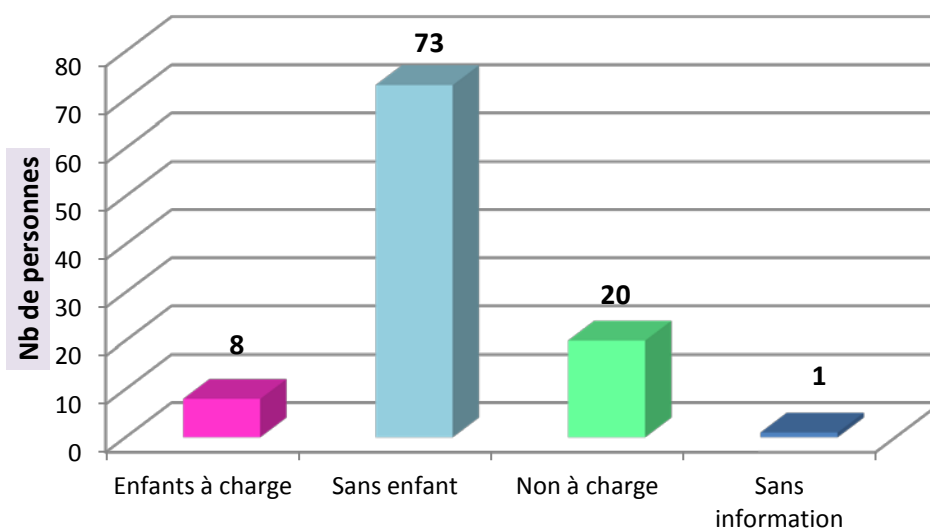
Situation matrimoniale :



Comme les années précédentes, la tendance est la même : autour de 86% des personnes sont célibataires ou séparées/divorcées/veuves (88% en 2015), la très grande majorité étant célibataire. Leur situation d'isolement associée au vide affectif qu'elles expriment, est source de souffrance, pour la plupart des personnes seules. Leurs attentes vis-à-vis de l'accompagnement s'axent aussi beaucoup autour du souhait de « rencontrer d'autres personnes ».

Il faut noter que 13 % (11% en 2015) des personnes sont mariées ou en union libre, ce qui confirme une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes.

Situation parentale :

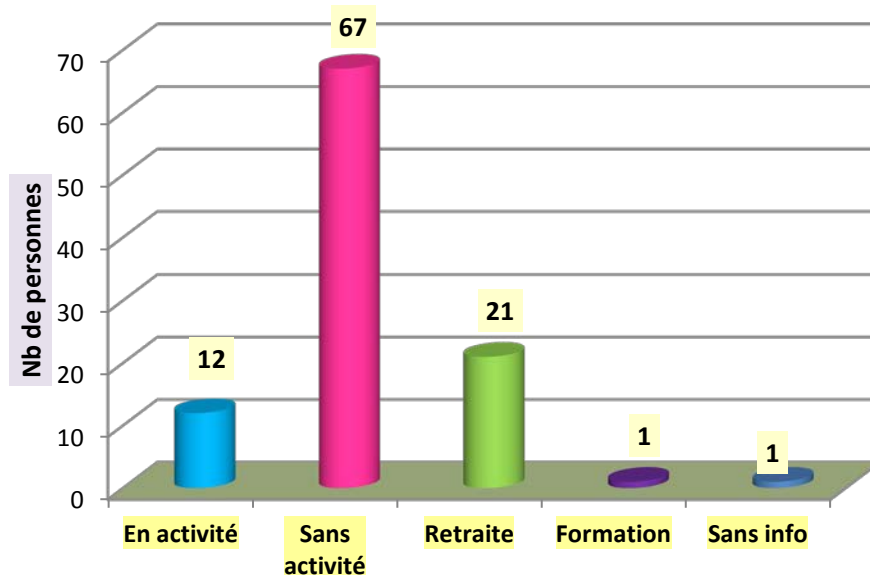


71%
des

personnes accompagnées n'ont pas d'enfant.

Parmi les 28 personnes ayant des enfants, 71% ne les ont pas à charge : soit les enfants sont adultes et autonomes pour 70% d'entre elles, soit ils sont confiés à l'ASE pour 30%.

3.2.4. Activité professionnelle au 31/12/16



La tendance est la même que celle observée les années précédentes : 65% des personnes n'ont pas d'activité professionnelle (64% en 2015), ce qui s'explique par l'accompagnement de personnes de plus de 60 ans et également, pour les moins de 60 ans, par des ruptures d'activité professionnelle liée à la maladie.

3.2.5. Nature des ressources au 31/12/16

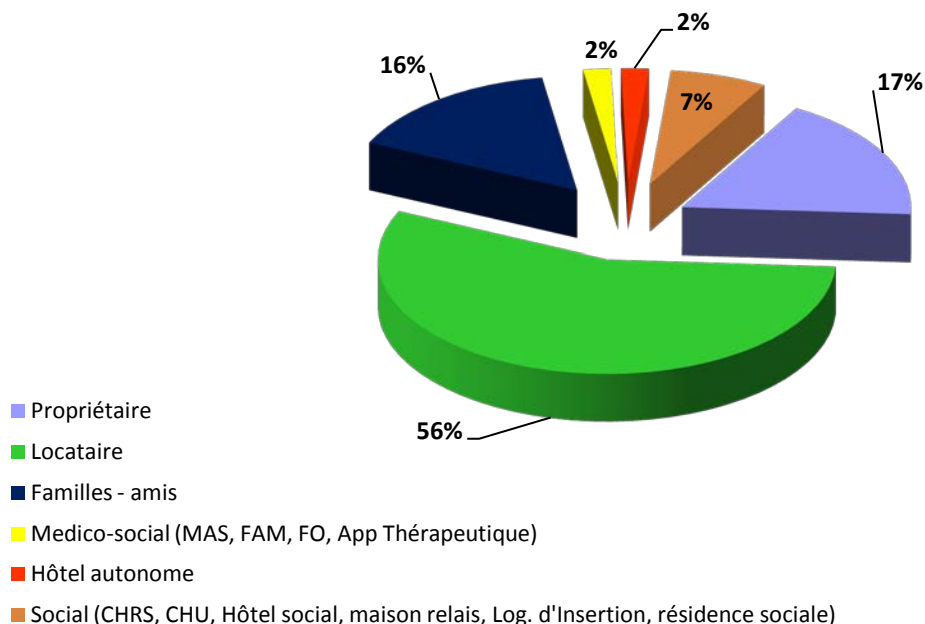
NATURE DES RESSOURCES		NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES AU 31/12/2016
REVENU PRINCIPAL	AAH	59
	Retraite	24
	Pension d'invalidité	12
	Salaire	8
	Allocations chômage	7
	RSA	5
	Revenus ESAT	3

69% des personnes disposent de ressources liées à des situations relevant du handicap et/ou de l'invalidité.

23,5% des personnes sont retraitées.

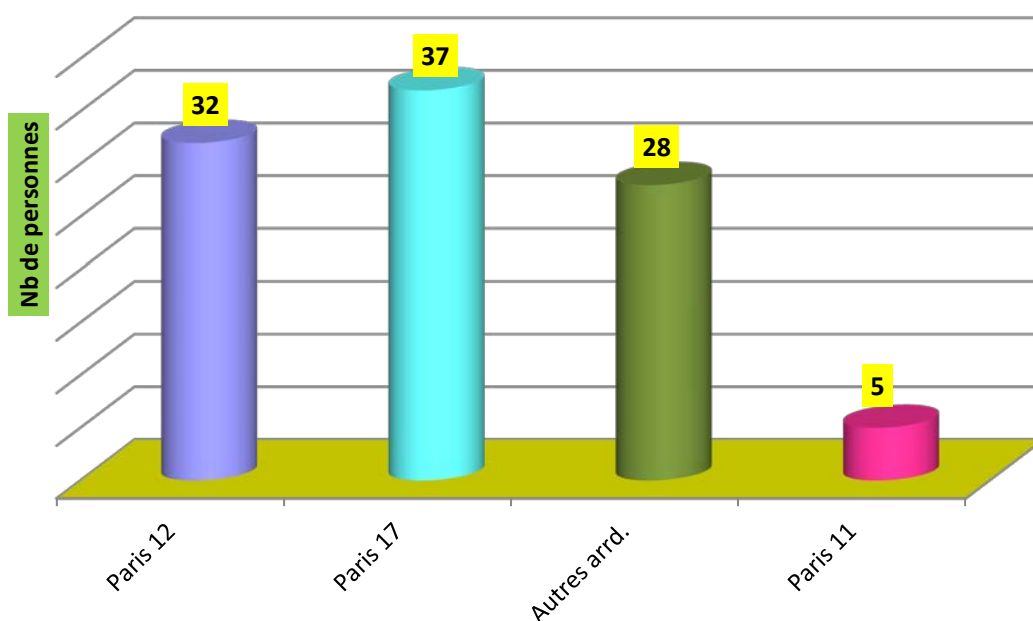
3.2.6 Modes d'hébergement et lieu de résidence des personnes au 31/12/16

Modes d'hébergement au 31/12/16



La grande majorité des personnes est locataire. Parmi ces personnes, la plupart réside en logement social. A ce titre, le SAVS a souhaité consolider son partenariat avec les bailleurs sociaux, soit à l'occasion d'accompagnements, soit dans le cadre de rencontres liées au Conseil Local de Santé Mentale (cf. V. Les faits marquants de l'année). La famille reste pour certaines personnes l'unique solution d'hébergement.

Lieu de résidence des personnes au 31/12/16



Comme toutes les années précédentes, la majorité des personnes accompagnées par chaque site réside dans l'arrondissement d'implantation du service ou dans les arrondissements limitrophes :

↳ SAVS 12 : 74% des personnes accompagnées résident dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

↳ SAVS 17 : 71% des personnes accompagnées résident dans le 17^{ème} arrondissement.

27,4% des personnes accompagnées résident dans d'autres arrondissements.

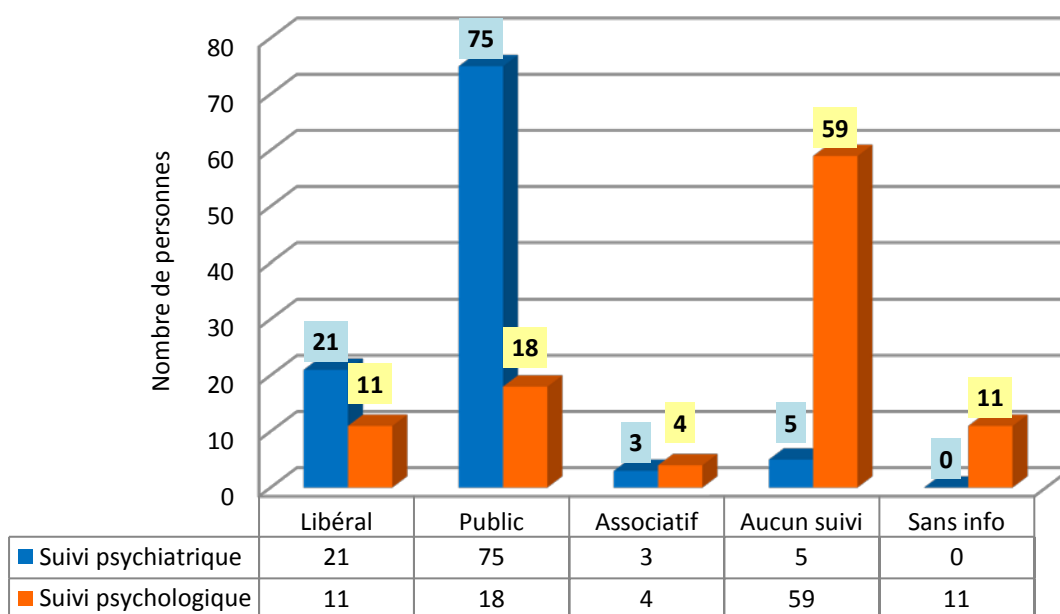
De plus en plus de candidatures de personnes résidant dans d'autres arrondissements parisiens sont reçues par le SAVS :

↳ SAVS 12, ce sont principalement des personnes résidant dans les 13^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

↳ SAVS 17, cela est plus diversifié, il s'agit des 8^{ème}, 9^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Il est possible de l'expliquer, notamment, par le fait que le SAVS de l'Œuvre Falret est le seul service parisien connu pour accueillir des personnes de plus de 60 ans.

3.2.7 Types de suivi psychiatrique et psychologique au 31/12/16

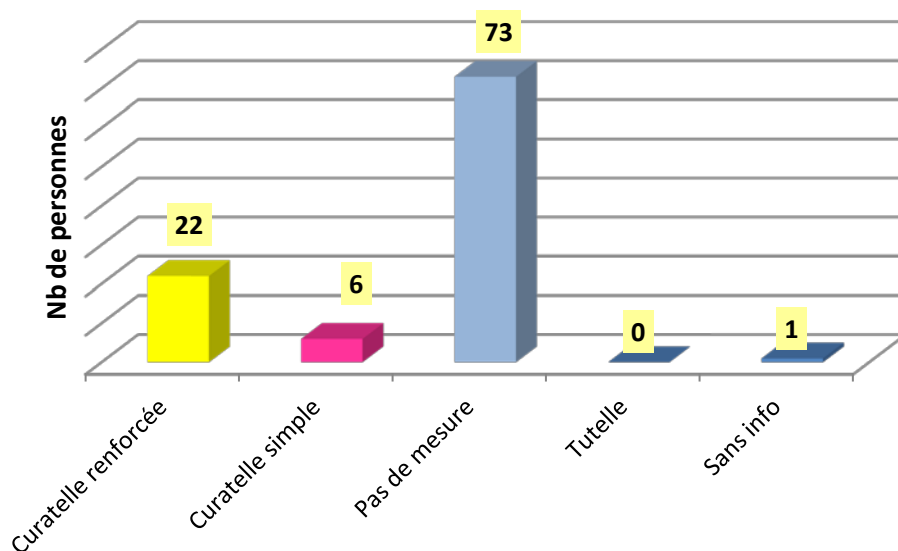


97% des personnes bénéficient d'un suivi psychiatrique, dont 75% d'entre elles dans le secteur public.

Le SAVS veille au maintien du soin, voire, pour certaines personnes, leur permet de « raccrocher » aux soins, de prendre le temps avec elles d'y mettre un sens, qu'elles n'avaient pas ou plus.

57% des personnes n'ont pas de suivi psychologique, ce qui est un chiffre stable comparé aux années précédentes : des personnes y accèdent cependant après un travail mené avec elles par le service, notamment via des rencontres, que l'on peut ponctuellement organiser, avec la psychologue. Elle peut expliquer en quoi consiste un soutien thérapeutique (et ses différentes formes), en en donnant une vision plus concrète, son sens et son intérêt pour la personne. Cette dernière pourra alors s'en faire une représentation moins négative ou plus valorisée qu'elle ne l'avait jusqu'alors.

3.2.8. Mesures de protection juridique au 31/12/2016



71% des personnes accompagnées ne font pas l'objet d'une mesure de protection juridique, contre 70% en 2015.

Cette année, aucune personne ne bénéficiait d'une MASP ou d'une sauvegarde de justice.

La curatelle renforcée est toujours la mesure la plus représentée (21% contre 22% en 2015).

L'accompagnement peut consister à accompagner ou solliciter la mise en place d'une mesure de protection ou à l'aménager. A ce titre, comme envisagé l'année dernière, une personne est passée d'une mesure de tutelle à une mesure de curatelle renforcée.

Il est très fréquent que le SAVS joue un rôle pivot de coordination et de médiation auprès des organismes de protection juridique des majeurs, sans lequel parfois, la personne protégée n'aurait que très peu de moments d'échanges avec son mandataire ou alors des liens complexes, pour ne pas dire conflictuels.

3.3. L'activité 2016 en chiffres

TYPES D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	COMMENTAIRES
LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS			
Entretiens individuels au SAVS	1368	97	Fourchette de 3 à 45 entretiens par personne
Visites à domicile	302	53	Fourchette de 1 à 20 VAD par personne
Accompagnements extérieurs	124	53	Fourchette de 1 à 11 accompagnements par personne
Visites à l'hôpital	31	8	Fourchette de 1 à 11 visites par personne
Réunions de travail inter-partenariales dont synthèses	65	45	Fourchette de 1 à 7 par personne
Rencontres avec les familles	9	6	Fourchette de 1 à 3 par personne
LES TEMPS COLLECTIFS			
101 ateliers/activités au service	499 participations	64 personnes	Fourchette de 1 à 28 participations par personne
79 sorties/activités extérieures en semaine	416 participations	61 personnes	Fourchette de 1 à 23 participations par personne
34 sorties du samedi	177 participations	36 personnes	Fourchette de 1 à 16 participations par personne
89 permanences	624 participations	47 personnes	Fourchette de 1 à 44 participations par personne

59% de l'ensemble des personnes accompagnées ont participé à au moins une activité extérieure en semaine, en 2016.

Cette année, le SAVS a souhaité distinguer la participation des personnes au regard du lieu où les temps collectifs se déroulent (dans les services ou à l'extérieur), afin d'évaluer si les personnes étaient plus présentes à l'une ou à l'autre et si l'objectif d'ouverture sur l'extérieur du SAVS était atteint : la participation est légèrement plus importante pour les activités se déroulant sur site (64 personnes) que pour celles se déroulant à l'extérieur (61 personnes). Cet écart n'est donc pas significatif, ce qui permet d'évaluer que les déplacements à l'extérieur, accompagnés et préparés par les professionnels, sont possibles malgré les freins parfois mis en avant en raison de la maladie. Certaines personnes, qui ne sortent jamais de leur quartier ou de leur arrondissement, parviennent, en effet, à dépasser leurs angoisses pour découvrir d'autres lieux.

62% de l'ensemble des personnes accompagnées ont participé à au moins 1 activité dans les services en 2016.

12 personnes ont été hospitalisées en psychiatrie cette année, pour un total de 29 hospitalisations (de 24h à plusieurs semaines), **soit seulement 11,7% des personnes accompagnées.**

Parmi elles :

- 6 personnes n'ont été hospitalisées qu'une fois ;
- 5 personnes ont été hospitalisées de 2 à 5 fois ;
- 1 personne a connu 7 hospitalisations.

Il est indéniable que **l'accompagnement par le SAVS prévient les rechutes et (ré)hospitalisations** de personnes qui avaient pourtant connu des hospitalisations relativement récentes (moins de 3 ans) avant le début de leur accompagnement. Le travail de veille et de coordination mené par les professionnels du SAVS auprès des équipes soignantes contribue très largement à cette amélioration.

10 personnes ont été hospitalisées pour des raisons somatiques. L'intervention du SAVS est tout aussi importante dans ces circonstances, car les enjeux et risques sont parfois plus vitaux que dans le cadre d'hospitalisations psychiatriques (ex : accident de voiture, pneumopathie obstructive) et la présence de l'équipe est d'autant plus attendue des personnes.

46% des personnes accompagnées fréquentent les temps des permanences, qui présentent le plus fort taux de fidélité en termes de participations.

Les permanences n'ont pas de support prédéfini, le groupe peut décider de faire un jeu de société, de discuter autour d'une boisson, d'accéder aux ordinateurs en libre-accès ou de poursuivre leurs créations, par exemple.

Au SAVS 12, la permanence est un temps où deux accompagnateurs sociaux sont disponibles pour accueillir toute personne accompagnée se présentant au service en fin de journée (lundi de 17h30 à 19h).

Au SAVS 17, un accompagnateur social accueille les personnes, s'assure que ce temps se déroule au mieux (veille) sans pour autant animer le groupe pendant les deux heures que dure ce temps (les vendredis de 14h30 à 16h30). La secrétaire chargée d'accueil veille également aux bonnes conditions d'accueil et au déroulement de ces temps. L'objectif visé est que les personnes s'approprient ce temps, dans un esprit d'autogestion et de prise d'initiative. Les personnes se sont réellement approprié cet espace, qui contribue à la création de liens entre les personnes, liens qui se poursuivent à l'extérieur, en dehors du SAVS.

3.4. Le Groupe d'Expression des personnes accompagnées

Différents thèmes ont été abordés cette année :

Au SAVS 17 :

Cette année, 18 personnes accompagnées sur 52 (soit 34%) ont participé au moins une fois au groupe d'expression.

29/01/2016 :

Participations de M^{me} LEVY-BELLAHSEN, Directrice Générale Opérations de l'Œuvre Falret et de Mme GODIN, Directrice du Pôle Services Paris, suite à un courrier adressé par certaines personnes accompagnées à M. FABRE-FALRET, Président de l'Association, concernant les locaux du SAVS, leur accessibilité et configuration.

- ✓ Échanges autour des locaux du SAVS 17 et perspectives à ce titre,
- ✓ Point sur les activités du service et information sur la prochaine exposition de peintures par deux personnes accompagnées au SAVS,
- ✓ Échanges autour de la plus-value apportée par l'intervention du SAVS dans le quotidien des personnes,
- ✓ Information sur la mise en place d'une instance « Inter-CVS » au sein de l'Œuvre Falret,
- ✓ Point sur les perspectives de reconduction de l'atelier socio-esthétique.

13/05/2016 :

- ✓ Les journées de sortie exceptionnelles en juillet et août et perspective de sortie commune avec le SAVS 12,
- ✓ Présentation de l'engagement associatif sur la prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées par l'Œuvre Falret,

- ✓ Échanges autour des activités : paiement à l'avance, par les personnes accompagnées, de certaines sorties,
- ✓ Rappel des règles de vie du vivre ensemble au SAVS 17.

16/09/2016 :

Participation de M. Antonin GISSINGER, intervenant Atelier Écriture

- ✓ Bilan et perspectives 2016/2017 de l'Atelier Écriture Pôle et de l'Atelier Écriture SAVS 17,
- ✓ Recueil des souhaits des personnes accompagnées concernant les activités, sorties, etc.
- ✓ Information sur le Conseil de Représentation des Personnes Accompagnées par l'Œuvre Falret (nouvelle dénomination de l'instance « Inter-CVS).

16/12/2016 :

- ✓ Organisation, préparation des activités et sorties (confirmation, durée, etc.),
- ✓ Création d'un temps mensuel « Vie du service » lors d'une permanence du vendredi,
- ✓ Échanges autour de la réorganisation de l'Atelier cuisine pensée par l'équipe,
- ✓ Atelier Écriture SAVS 17 : perspectives pour 2017,
- ✓ Conseil Représentatif des Personnes accompagnées par l'Œuvre Falret : informations communiquées par une personne accompagnée, qui en est membre,
- ✓ Rappel sur les modalités d'accueil et de circulation des personnes sur le service,
- ✓ Intégration des nouvelles personnes accompagnées dans le groupe, notamment dans le cadre des permanences.

Au SAVS12 :

Cette année, 15 personnes accompagnées sur 50 (soit 30%) ont participé au moins une fois au groupe d'expression.

14/03/2016 :

- ✓ Les règles de fonctionnement du groupe d'expression définies en réunion d'équipe et portée à connaissance des personnes, quels sont leurs retours, leurs avis ?
- ✓ Réponses aux questions de la réunion du 30 mars 2015 (achat du mobilier, présence de la secrétaire : nouveaux horaires + fonctionnement du standard, vie du service),
- ✓ Les sorties collectives et la spécificité de la sortie cinéma,
- ✓ Expression ouverte : des questions et demandes ont émergées autour de l'atelier socio-esthétique (aura-t-il lieu et si oui, à quelle échéance ?), de l'atelier informatique (question des cours d'informatique, besoins des personnes recensés, avis récoltés), de l'atelier jardinage (nouvelles modalités pratiques ?) et de l'atelier Éco-gestes.

Diverses propositions d'activités sont faites : sortie extérieure à Paris, randonnées (Château de Chamarande), visite de la fondation LVMH avec pique-nique. Ces sorties impliquent une sortie à la journée. Des activités sportives sont proposées : pétanque, basket, handball.

21/12/2016 :

- ✓ Présentation du groupe d'expression et de son fonctionnement pour les personnes nouvellement participantes,
- ✓ Retour sur le dernier groupe d'expression et les points abordés,
- ✓ Expression libre : retours sur les dysfonctionnements des ordinateurs de la salle polyvalente et échanges au sujet des différents ateliers existants, de leurs modalités pratiques et discussions autour des projets à venir pour 2017 : idée d'un atelier « médias » destiné à l'apprentissage de l'utilisation des smartphones, tablettes et appareils photo, demande constante de la mise en place de l'atelier socio-esthétique, présentation du projet de l'atelier « sport – éveil musculaire », bilan et retours des personnes ayant participé à l'atelier écriture du Pôle Services en vue de son éventuel renouvellement, renouvellement de l'atelier arts-plastiques tenu par une accompagnatrice sociale actuellement absente ?, propositions de changements des modalités de l'atelier cuisine, bilan des premiers ateliers « jardin/bricolage », mise en place d'un atelier « bons plans » lors du temps de permanence ?
- ✓ Retours des personnes sur les dernières activités marquantes : la sortie au Quai Branly dans le cadre de la projection « art convergence » et le spectacle « Cirkacuba » au cirque Phénix.
- ✓ Demande et propositions d'achat d'ouvrages: livre de contes, dictionnaire de rimes et un livre sur la laïcité.

4. DES ACCOMPAGNEMENTS... AU FIL DU TEMPS...

Cette année, l'établissement a choisi de présenter la situation de deux personnes pour lesquelles le temps est un allié incontournable, nécessaire pour évaluer et affiner leurs réels besoins, tout en tentant de répondre à leurs attentes initiales.

« Dans les institutions, les temps sont très rythmés, et c'est une bonne chose. La plupart des enfants, adolescents ou adultes qu'on y accueille, sont en effet très déstructurés dans leur organisation temporelle et ont besoin qu'on leur prête de repères fixes et rigoureux, ce qui ne veut pas dire rigides » Joseph Rouzel : Le quotidien en éducation spécialisée. [Edition Dunod (Page 91)]

Laurent

A son admission au SAVS en 2011, Laurent est âgé de 58 ans. Veuf depuis de très nombreuses années, il vit aujourd'hui seul dans un appartement de type F2 du parc social, dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, depuis plus de 15 ans. C'est un homme isolé bien qu'il connaisse plutôt bien ses voisins. Les relations sont régulièrement très conflictuelles. Une fois par mois, il visite sa sœur de lait qui habite en région parisienne.

Laurent a été orienté au SAVS par son médecin psychiatre libéral en qui il a confiance et qui le suit depuis de nombreuses années. L'objectif du médecin était la mise en place d'une mesure de protection. Laurent demandait de l'aide pour sortir de chez lui car il se sentait seul, un soutien pour gérer ses papiers et un accompagnement pour « la bonne tenue » de son logement. C'est donc en 2011 que l'accompagnement s'est initié, quelques mois après que Laurent ait été en retraite au titre de l'invalidité. Il travaillait dans la fonction publique.

Le premier travail du SAVS a été d'établir une relation de confiance et un lien régulier avec Laurent, qui n'avait jamais été accompagné par quelque institution que ce soit. La question de sa gestion budgétaire est rapidement devenue majeure car Laurent se mettait en danger financièrement, notamment en étant la proie facile de divers démarcheurs (voyance par téléphone principalement). Il refusait clairement l'idée d'être aidé dans son budget et pendant **deux ans**, son accompagnateur a tissé avec lui une relation qui a permis l'acceptation d'une mesure de protection, nécessaire au vu de la dégradation de sa situation : encombrement massif de son logement devenant insalubre, accumulation de dettes et crédits. La curatelle a donc été actée en juin 2013. Laurent a alors connu plusieurs mandataires judiciaires au sein de la structure en charge de sa protection.

C'est en grande partie le lien qu'il a avec son accompagnateur référent, alors médiateur, qui a permis que la mesure ne soit pas remise en cause. Ce travail est toujours actuel en raison des dysfonctionnements propres au service mandataire.

En octobre 2013, Laurent a changé d'accompagnateur social référent, suite au départ du précédent. La relation de confiance a pu s'établir rapidement. L'encombrement de son logement est devenu un véritable axe de travail, prégnant, notamment en raison d'une plainte du bailleur, qui avait lui-même constaté le fort encombrement du logement et les conditions de vie indignes de Laurent. En 2009, suite à une plainte déposée auprès du bailleur, il avait déjà connu le désencombrement de son appartement, l'avait très mal vécu et en avait été insatisfait car *"les personnes avaient jeté des choses auxquelles il tenait"*. Laurent émettait de nombreuses réticences et a vécu cet événement de façon violente.

L'équipe du SAVS a alors jugé nécessaire de **respecter le rythme de Laurent, et le temps dont il avait besoin** pour accepter un nouveau désencombrement. Ce travail s'est donc articulé autour de deux points, contradictoires : ne rien précipiter pour que le désencombrement puisse se réaliser dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'urgence d'y procéder. Un travail conséquent de partenariat a été réalisé par le SAVS : avec le médecin libéral de Laurent, soutien du projet, disponible et réactif et avec le service mandataire pour l'approbation de devis, le financement de l'intervention et la mise en place rapide d'un service d'aide ménagère après l'intervention. Il convenait aussi d'organiser le séjour à l'hôtel de Laurent afin que ce temps hors domicile soit vécu comme l'occasion de prendre soin de lui et de rentrer chez lui dans de meilleures conditions. Ainsi le SAVS a eu un rôle de réassurance auprès de Laurent, qui a changé d'avis à de nombreuses reprises sur la mise en place de cette intervention. Son accompagnateur s'est rendu

disponible pour accueillir tous ces changements en prenant le temps, à chaque fois, de rassurer Laurent et de lui réexpliquer l'importance de ce désencombrement.

Le SAVS a aussi tenu un rôle logistique conséquent entre tous les intervenants, avant, pendant et après l'intervention à domicile en décembre 2015, après quatre années de travail.

Un événement personnel survenu pendant l'été 2014 (décès de sa mère et soutien de Laurent à ce moment-là) semble avoir été une clef dans l'accompagnement et dans le lien de confiance qui existe avec le service. En effet, lorsqu'il a perdu sa mère, il a alors contacté le service et sollicité son accompagnateur pour qu'il soit à ses côtés au rendez-vous avec les pompes funèbres mais aussi à la messe. Le service a découvert à cette occasion qu'aucun membre de sa famille n'était présent, à l'exception de sa sœur de lait. Le soutien du SAVS à ce moment précis de sa vie a façonné de façon plus favorable les échanges et le lien avec Laurent. Cela a marqué un tournant dans l'accompagnement. Il semble que Laurent ait été plus disponible pour accueillir les propositions faites ensuite par le service, dont le désencombrement, que Laurent a finalement accepté et qui a été effectué fin 2015.

En 2016, la situation sociale de Laurent s'est améliorée, même si elle reste toujours fragile. Son appartement n'est plus encombré, il ne dort plus à même le sol et il est motivé par l'intervention hebdomadaire de l'aide-ménagère avec laquelle il a un bon lien. Il profite aussi de la visite à domicile mensuelle de son accompagnateur « *pour ranger un peu* » avant son passage. Sa situation financière est beaucoup plus équilibrée, en raison de la mesure de protection et de l'héritage issu de la succession.

L'amélioration de sa situation globale favorise maintenant la possibilité de travailler plus singulièrement avec lui sur son isolement. L'intervention du SAVS peut aujourd'hui être plus proche de sa demande initiale à savoir de « *sortir de chez lui* ». L'axe du collectif est désormais envisageable de façon plus concrète.

Cette situation illustre bien l'importance du temps nécessaire à prendre pour construire une évaluation fine et apporter un soutien adapté aux personnes que nous accompagnons : de 2011 à 2016, il aura fallu **cinq années avant de pouvoir répondre à la demande initiale** de Laurent.

Jacques

Afin de présenter une situation concrète définissant la nécessité de prendre en compte comme outil le temps dans l'accompagnement socio-éducatif, l'évolution de Jacques, 53 ans, suivi depuis janvier 2012 va être décrite.

Cette situation a été choisie car ce type d'accompagnement **peut paraître figé dans le temps** : Jacques formule en effet très peu de demandes, cependant au regard de son accompagnement de 2012 à 2017, il est observé que des « choses » évoluent et qu'au fil des années le lien avec le SAVS est devenu pour lui indispensable.

Jacques a été adressé au service par le service d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) d'une association accueillant des adultes atteints de maladies chroniques invalidantes : leur accompagnement, axé principalement sur le logement, s'est arrêté le 27 janvier 2012, suite au relogement de Jacques. Ce relogement avait été problématique dans un premier temps car Jacques le vivait difficilement, un retour en ACT avait même été effectué. L'objectif visé par cette orientation était que Jacques se sente sécurisé dans son appartement, dans lequel il vivait depuis 2 mois, mais également dans son quartier et qu'il puisse se tourner vers l'extérieur.

Jacques est célibataire, sans enfant. Sa famille, réside principalement en Guyane. Il est très isolé. Il a travaillé en milieu protégé en tant que réparateur de vélo pendant quelques mois. Depuis 2008, il n'exerce plus d'activité professionnelle. Il est suivi de façon régulière par le service de psychiatrie de secteur ainsi que deux fois par an par l'hôpital pour un bilan médical.

L'équipe observe un ralentissement psychomoteur chez Jacques, imputable, selon sa psychiatre, à ses troubles psychiques, qu'elle caractérise sur un « versant mélancolique », expliquant qu'il avait connu des antécédents très dépressifs ayant conduit à des tentatives de suicide par le passé.

1. Le temps pour Jacques : Comment le SAVS s'est-il inscrit au fil de sa vie ?

a. « Temps Forts / Temps Marquants »

En 2012, le SAVS l'a soutenu dans les démarches administratives et techniques liées au logement. L'ASR l'accompagne dans l'investissement de son nouveau logement et de son nouveau quartier afin qu'il trouve de nouveaux repères. Des visites à domicile sont organisées pour l'aider dans le montage de ses meubles et l'aménagement du logement.

En novembre 2012, Jacques a participé à un mini-séjour à Dieppe avec 5 autres personnes : les professionnels présents l'ont **découvert sous un autre jour**, beaucoup plus enjoué et dynamique, très en lien avec l'autre, ce qui est moins le cas sur le service à l'occasion d'activités ou lors d'entretiens avec son accompagnatrice sociale référente.

En 2013 => Départ de son ASR, Jacques explique qu'il n'est pas évident de se réhabituer à une nouvelle personne. Il fut important de **prendre le temps de faire connaissance**. Sa nouvelle ASR a choisi de rebondir dans un premier temps sur l'élan créé lors du mini-séjour en faisant référence aux activités menées sur le service. Cela lui a permis de repérer ce qui intéresse Jacques.

En 2014 => Jacques a participé à un des projets majeurs du SAVS, la demande de financement auprès de l'Oréal pour permettre la rémunération d'une socio-esthéticienne au service. Une vidéo a été réalisée avec les personnes, Jacques a souhaité y participer, ce qui a concouru à la réussite du projet puisque le financement a été obtenu.

Jacques a été accompagné par son ASR pour la visite d'un GEM car il avait pu en parler avec une personne accompagnée et cela semblait l'intéresser. Cependant au-delà de cet accompagnement, il n'a pas été possible de le remobiliser.

Au vue de sa fatigue, le CMP a proposé à Jacques un séjour en maison de repos en Seine et Marne pour un mois, ce qu'il a accepté, non sans angoisses au regard des préparatifs: son ASR l'a accompagné à ce titre, notamment pour l'achat de vêtements.

En 2015 => Une après-midi festive a été organisée au SAVS avec déguisements puis une sortie bowling. Devant l'état de santé et la fatigue très présente chez Jacques, l'équipe ne pensait pas qu'il pourrait s'inscrire dans cette journée. Cependant sa présence a été remarquée car il a pu tenir l'après-midi et jouer le jeu des déguisements ce qui n'était pas évident pour tout le monde. Et aussi, il a pu exprimer sa satisfaction d'avoir participé à ce temps.

En 2016 => Jacques a participé de nouveau à une sortie collective dans le cadre des fêtes de fin d'année avec le SAVS.

Lorsque des activités lui sont proposées Jacques évoque sa grande fatigue. Cependant l'équipe a remarqué qu'il est important pour lui de s'inscrire dans ces temps « événements ».

A l'initiative du SAVS, son ASR l'a orienté et accompagné dans l'inscription et la participation à un Club Informatique dans un Centre Social et au restaurant Émeraude, pour qu'il puisse maintenir ses acquis en informatique et maintenir le lien social créé avec certaines personnes accompagnées du SAVS clientes dudit restaurant. Jacques était favorable et partie prenante, cependant au-delà des accompagnements physiques proposés par l'ASR, il n'y est pas retourné et à indiqué que cela le fatiguait.

En 2017 => Au cours d'un entretien, les échanges ont amené Jacques et son ASR à parler du trajet effectué par Jacques pour venir au service. Il a pu dire que son Pass Navigo ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois. Son ASR l'a donc accompagné en agence RATP afin de résoudre le problème. Les accompagnements extérieurs et VAD sont de bons outils pour évaluer ses capacités et son autonomie dans son quotidien, dans les déplacements et dans son contact avec l'extérieur : pour des démarches dans son quartier et encore plus précisément dans les lieux repérés, Jacques ne rencontre pas de difficultés en revanche au-delà, cela devient compliqué.

b. Comment Jacques utilise-t-il l'accompagnement au SAVS ?

A sa demande, Jacques rencontre son ASR une fois par semaine, essentiellement sur le service. En général, les entretiens ne durent pas plus d'un quart d'heure, Jacques est introverti, peu loquace et très fatigable. Il peut dire que venir sur le service « *ça me change de mon quotidien* ». Durant les entretiens, son ASR soutient l'expression de ses attentes et de ses souhaits, car sinon il exprime difficilement son ressenti et ses émotions.

Il a pu dire que sa famille est loin et que cette distance est compliquée. Son ASR a pu faire part de son questionnement quant au fait qu'il ne rencontre pas d'autres personnes en dehors des

professionnels et qu'il n'a pas d'autres activités, mais il a répondu qu'il ne s'ennuyait pas. Son ASR **compose avec son temps à lui**, ses maladies, psychique et chronique. Sa semaine est déjà organisée (cours, machines, ...) et le reste du temps est un temps de repos nécessaire. Le temps qui lui est donné par son ASR au SAVS et toutes les semaines, lui assure un rythme dans son quotidien, rassurant et sécurisant.

Jacques parle peu mais lorsqu'il le fait, c'est toujours à bon escient. Il sait très bien formuler ses demandes et les faire entendre. Il n'a pas de difficultés à effectuer certaines démarches seul.

Jacques est autonome au quotidien, en revanche, il a besoin d'avoir « un lieu ressource » ou il peut s'adresser et **être en lien sur la durée** ; c'est ce qu'il a pu trouver au SAVS.

2. Le temps de l'accompagnement observé par le service

Jacques a rencontré son ASR actuelle lors du premier mini séjour en 2012 qui avait été organisé par le SAVS. Lorsqu'elle a repris son accompagnement suite au départ de la précédente, Jacques ne venait quasiment jamais sur les activités collectives et il était très peu connu de l'équipe. Jacques est une personne discrète et silencieuse. Cela a amené à plusieurs reprises son ASR à se questionner sur la façon de mener le travail en individuel : quelles fréquence et les modalités d'entretien ?

a. Faire avec le temps et s'adapter à l'Autre

L'ASR s'adapte au rythme et au temps de Jacques. Elle prend en considération son ralentissement et sa fatigue chronique, afin d'ajuster les objectifs communs. Le SAVS est un espace qui permet de tisser avec la personne du lien en partageant des moments, des événements et d'avoir des souvenirs en commun. Les autres membres de l'équipe invitent également régulièrement Jacques à participer à des activités pour lui dire qu'on l'y attend, que c'est possible en le valorisant en tant que personne à part entière. Il a pu d'ailleurs s'en saisir et surprendre l'équipe, ce qui a été le cas sur « des temps événement » du service.

b. Le temps inscrit

Jacques vient chaque semaine au SAVS, sur un jour et un horaire non fixes. Il se présente environ dix minutes avant chaque rendez-vous.

Devant son absence de verbalisation, l'équipe tente de trouver des techniques adaptées à son fonctionnement qui permettent de développer des interactions avec lui. L'équipe essaie, au quotidien, de repérer dans son discours et dans son attitude les petites choses auxquelles il accroche et ses centres d'intérêts (musique, séries...)

Lors des RDV, son ASR évoque toujours la **vie et le rythme du service** : les sorties passées et à venir, les événements. Cela permet à Jacques d'avoir les informations nécessaires et à son ASR de voir ce qui suscite chez lui de l'intérêt, pour éventuellement lui proposer les prochaines fois, les sorties ou activités adéquates. Son absence de participation aux activités pourrait mener à ce qu'on ne les lui propose plus, cependant l'expérience du service a montré qu'il peut s'inscrire sur les événements de la vie du service. Malgré son effacement et presque son absence, Jacques fait partie de la vie du service. Le SAVS est donc le seul service que Jacques côtoie plusieurs fois dans le mois et en dehors du soin. L'ASR a proposé à Jacques des rencontres à l'extérieur ou même à son domicile, cependant il a exprimé sa préférence d'être reçu au service. Ponctuellement, son ASR l'accompagne à sa demande pour des démarches extérieures.

3. Bilan de l'accompagnement :

L'équipe évalue que le SAVS représente pour Jacques un lieu ressource. Il s'en saisit pour sortir de chez lui, avoir un espace de parole et de soutien. Le service lui offre une contenance et le maintient dans sa vie quotidienne. Et, même s'il n'est pas très loquace, il est à l'écoute de ce qu'elle peut lui transmettre et est attentif aux attentions que lui porte l'équipe.

Cette « écoute » et cette présence, l'équipe l'analyse comme pouvant être une forme de « nourriture affective et relationnelle ». Cela lui permet de sortir de chez lui pour aller sur un lieu rassurant qu'il peut investir en respectant son temps et sa manière de composer avec l'autre.

Le SAVS fait partie du quotidien de Jacques. Il a pu s'investir et s'attacher suffisamment à son ASR et à l'ensemble du SAVS, pour l'inscrire dans son temps et, plus globalement, dans sa vie.

Jacques et l'équipe du SAVS ont trouvé un rythme... de croisière.

5. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

5.1. Les rencontres partenariales :

❖ Le SAVS 17 a poursuivi sa participation au sein du **Conseil Local de Santé Mentale du 17^{ème} arrondissement**, dans le cadre des groupes de travail sur le logement accompagné et sur le Réseau d'Évaluation de Situations d'Adultes en Difficultés (RESAD), qui ont mobilisé l'ensemble de l'équipe (accompagnatrices sociales, psychologue et chef de service). Ainsi, le SAVS a participé à différentes rencontres :

✓ Visite de 20 personnes au SAVS 17 le 25/03/16, dans le cadre du « Parcours urbain » organisé par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du 17^{ème} arrondissement pour les Semaines d'Information sur la Santé Mentale sur le thème « Santé mentale et santé physique, un lien vital ».

✓ 2^{ème} Rencontre Mission de Santé Mentale à Paris de l'EPS Maison Blanche le 11/10/16 sur le RESAD: il s'agissait de présenter des expériences franciliennes de RESAD et la Charte éthique parisienne de la DASES. Les deux chefs de service du SAVS, accompagnées de quatre accompagnatrices sociales y ont assisté.

✓ Assemblée Plénière du CLSM 17^{ème} arrondissement le 11/10/16 à la mairie du 17^{ème} arrondissement sur le thème « Être parents d'ados aujourd'hui » avec une présentation du bilan de l'action du CLSM sur l'année écoulée. La chef de service du SAVS 17 et deux accompagnatrices sociales y ont assisté.

❖ A l'occasion des points suivis concernant les personnes accompagnées en commun, le SAVS 17 a rencontré les services psychiatriques de secteur, ce qui permet également d'échanger sur le partenariat :

- Hôpital de Jour Pouchet : les 13/01/16, 29/06 et 07/12/16 ;
- CMP Armaillé les 04/02 et 21/10/16 ;
- CMP Salneuve le 07/04/16.

❖ Rencontre avec 5 conseillères sociales de Paris Habitat (Direction territoriale Nord-Ouest) le 04/03/16, qui faisait suite à des contacts pris lors du groupe de travail « logement accompagné » du CLSM 17. L'objectif était de mieux se connaître, afin de mieux travailler en réseau, dans l'intérêt des locataires/personnes accompagnées.

❖ Journée d'Étude internationale du Ministère des Affaires Sociales du 17/03/16 sur la « Santé mentale en France et dans le monde : perspectives et innovations » : une accompagnatrice sociale du SAVS 17.

❖ Les 06/04 et 11/05/16, la chef de service du SAVS 12 a participé à la Conférence de Territoire organisée par la DASES et a travaillé avec un ensemble de partenaires du 12^{ème} arrondissement au sein du groupe de travail « handicap ».

❖ Le SAVS 12 a rencontré une partie de l'équipe du SESSAD AGIR (11^{ème}) le 11/04/16.

❖ Avec l'Association « Pour l'Amitié » le 22/04/16 au SAVS 17, à leur demande, pour élargir leur réseau partenarial. Cette association anime des appartements partagés, où habitent ensemble des personnes sans domicile fixe et des personnes n'ayant pas de difficulté particulière d'insertion (essentiellement des jeunes professionnels).

❖ Intervention de la chef de service du SAVS 12 (présentation de l'établissement SAVS PARIS et échanges sur les pratiques professionnelles) à l'Institut de Formation en Travail Social du GH Pitié-Salpêtrière auprès d'une promotion d'assistantes de service social, le 26/05/2017.

❖ Rencontre partenariale avec l'HDJ Varenne (75007) (la chef de service et deux accompagnateurs sociaux du SAVS 12), le 04/07/16.

- ❖ Le 10/10/16, l'équipe du SAVS 12 a rencontré celle du théâtre de l'Opprimé, à Paris 12^{ème}, dans le but d'établir une relation partenariale régulière.
- ❖ Rencontre partenariale avec le GEM Le Passage (une accompagnatrice sociale SAVS 12), le 12/10/16.
- ❖ Première réunion de travail SAVS/SAMSAH sur les indicateurs d'activité à la DASES de Paris le 16/11/16 : participation de la directrice du Pôle et de la chef de service du SAVS 12.
- ❖ Présentation du SAVS et SAMSAH de l'Œuvre Falret lors d'une réunion de « présentation aux usagers » organisée par la MDPH (la chef de service du SAVS 12 et celle du SAMSAH de l'Œuvre Falret), le 18/11/16.
- ❖ Rencontre partenariale avec la Résidence ALFI du 10^{ème} (la chef de service et une accompagnatrice sociale du SAVS 12), le 05/12/16.
- ❖ 4^{èmes} Rencontres scientifiques de la CNSA des 12 et 13/12/16 sur le thème « Autonomie et qualité de vie ; entre pratiques et aspirations » : la chef de service du SAVS 12 et une accompagnatrice du SAVS 17 y ont assisté.
- ❖ Participation d'une accompagnatrice sociale du SAVS 17 à la 6^{ème} Journée Nationale d'échanges et de formation des SAMSAH et des SAVS organisée par Médialis, le 14/12/16.
- ❖ Le 15 décembre, la chef de service du SAVS 12 a rencontré l'équipe du SAVS/SAMSAH (Association Aide à la Réinsertion) de Fort-de-France.
- ❖ A raison de 4 rencontres annuelles, les chefs de service participent aux rencontres des responsables des SAVS et SAMSAH parisiens, la directrice ayant participé à l'une d'elles.

5.2. Les activités et événements collectifs :

5.2.1. Les activités transversales

❖ L'(es) Atelier(s) Écriture :

Après une expérience de 5 séances sur le dernier trimestre 2014, et à la demande générale des personnes y ayant participé, le SAVS 17 avait décidé de reconduire l'expérience, en sollicitant, avec le SAVS 12 et le SAMSAH, une subvention dans le but de poursuivre l'atelier au SAVS 17 et de créer un « Atelier Écriture Pôle », qui réunirait personnes accompagnées et salariés des 3 services, toujours dans un esprit d'ouverture, sur l'autre et vers l'extérieur.

C'est la Banque Populaire qui a accordé un financement de 3 500 € début juin 2015, complété en fin d'année 2015 par un don de 1 500 € de la MATMUT. La subvention de la Banque Populaire a pu couvrir le fonctionnement de ces deux ateliers en 2016. Elle était destinée à rémunérer l'intervenant, et à assurer le fonctionnement matériel de l'atelier.

Dès octobre 2015, l'atelier Écriture du SAVS 17 avait pu reprendre, à raison d'une séance mensuelle, jusqu'en décembre 2016. En janvier 2016 l'« Atelier Écriture Pôle » mensuel a pu débiter, pour s'achever également en décembre 2016.

Entre 4 et 5 personnes accompagnées participaient à ce temps mensuel, majoritairement des personnes accompagnées par le SAVS 17, par le SAVS 12 dans une moindre mesure. En revanche aucune personne accompagnée par le SAMSAH ne fut présente.

Quelques éléments de bilan dressés par M. Antonin GISSINGER sur l' « Atelier Écriture Pôle » :

« Étant donné la fragilité du public, il paraissait important de créer des séances indépendantes, afin que les personnes puissent être absentes et revenir sans se sentir exclues ou "en retard" par rapport au reste du groupe.

Le SAVS 17 bénéficiant déjà d'un atelier d'écriture "Slam", avec pour leitmotiv écrire, dire et monter sur scène, il s'agissait de proposer un contenu non redondant afin que des personnes puissent participer aux deux ateliers en y trouvant un intérêt réel.

Au départ, il devait être un temps d'écriture avec une dimension plastique. Un investissement avait été fait dans ce sens avec l'achat de multiples supports et outils d'écritures (papiers de différentes textures, matières et dimensions, peinture, feutres de calligraphie, craies grasses).

Finalement, cet atelier a pris la forme d'un voyage à travers l'écriture, où chaque escale permet de découvrir un aspect différent de cette pratique extrêmement vaste.

Ainsi, les participants ont, au fil des séances, fabriqué un carnet, découvert la calligraphie et réalisé un marque page. Ils se sont initiés à une écriture où c'est le son de la langue qui guide l'écriture. Ils ont lu des textes de poésie et ont écrit des vers, créé une histoire, inventé des calligrammes en collectif. Ils ont utilisé l'anaphore pour écrire leurs désirs, exprimé leur vision de l'ici et de l'ailleurs.

La tenue d'un journal de bord fut l'un des outils de cet atelier. A la fin de chaque séance, les participants étaient invités à faire un court compte-rendu du moment partagé, afin de laisser un souvenir de leur expérience. Peu s'en sont saisi, mais au moins ils ont eu l'opportunité de le faire et ce carnet reste une mémoire de l'atelier, racontant les faits à travers la subjectivité d'une personne et gardant une trace objective du nombre de personnes participant à chaque séance.

On pourrait considérer que les achats en matériel étaient superflus, étant donné que la plupart des supports papiers n'ont pas été utilisés tout comme les craies grasses et la peinture. Mais ils étaient des « possibles », permettant à l'intervenant de réellement s'adapter au groupe, à son évolution ainsi qu'au nombre de participants toujours fluctuant. Il est à noter que certaines séances prévues ne se sont pas déroulées comme prévu par manque de participants, l'intervenant a dû alors improviser une séance en quelques minutes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité du groupe en présence.

Il semble que les personnes accompagnées ont apprécié cet atelier, d'après leurs retours. Elles ne sont pas venues pour les mêmes raisons, n'y cherchaient pas les mêmes choses. Untel y venait essentiellement pour maîtriser davantage la langue française, une autre pour les rencontres qu'elle pouvait y faire et les échanges qui en découlaient. Il est ressorti de la plupart des personnes que cet atelier leur plaisait pour la diversité des séances, qu'elles trouvaient enrichissantes. De plus, le sentiment d'être accueillies dans leurs différences sans être jugées fut également un moteur de leur participation.

Malgré une mobilisation parfois compliquée des personnes accompagnées, les professionnels des 3 services ont évalué que cette expérience était à tenter.

Ils en ont tiré le bilan positif suivant :

- ✓ Les séances indépendantes (les unes des autres) ont permis aux personnes de ne pas se sentir exclues ou perdues lorsqu'elles revenaient après une absence.
- ✓ La non-obligation de partager sa production laissait toujours une « porte de sortie » pour la personne.
- ✓ La diversité des supports utilisés pour les séances.
- ✓ L'organisation de la sortie SLAM (une personne a pu s'y rendre ensuite en toute autonomie)

Quelques limites ont été pointées :

- ✓ Les déplacements dans les différentes structures, ainsi que l'utilisation de la valise (servant au transport du matériel entre les sites) ont été une source de complications au lieu d'être un plus pour l'atelier.
- ✓ Il a manqué un média permettant de montrer ce qui se faisait dans l'atelier.
- ✓ Si un autre projet de cet ordre était envisagé, un lieu fixe équidistant des structures serait une piste intéressante dans la mesure où il assurerait une fonction repère, qui a fait défaut lors de ce projet. »

Un bilan a été fait en fin d'année, il a été décidé de mettre fin à l'Atelier de Pôle et d'utiliser la subvention MATMUT pour l'Atelier Écriture SAVS 17, qui redémarrera en avril 2017.

❖ Collectif l'Art&I'Être :

En juin 2016, comme les années précédentes une journée créative et festive a réuni des personnes accompagnées, des bénévoles et des salariés pour partager un moment commun de création artistique dans le jardin du CHRS/Foyer Falret.

❖ **Sorties communes SAVS 17 et SAVS 12 :**

Trois sorties communes se sont déroulées :

✓ Visite au Centre National d'Art et de Culture Georges-Pompidou en mars, dans le cadre de l'exposition Magritte, qui a rassemblé 17 personnes accompagnées et 4 accompagnatrices sociales.

✓ Pique-nique, suivi d'une visite au Musée du Louvre en juillet, qui a réuni 13 personnes accompagnées et 6 accompagnateurs sociaux.

✓ Soirée SLAM au *Downtown Café* (Paris 11^{ème}) en septembre, dans le cadre de l'atelier écriture Pôle : 7 personnes accompagnées et 3 accompagnateurs sociaux.

D'autres lieux culturels et de loisirs ont été visités cette année par les deux services :

Parc de La Villette, Gaîté Lyrique, Musée de l'Immigration, Grande Galerie de l'Évolution du Muséum National d'Histoire Naturelle, Musée Picasso, Pavillon de l'Arsenal, Musée du Quai Branly, Musée de l'Homme, Maison des Métallos (théâtre), Théâtre TARMAC, l'Institut du Monde Arabe, La Recyclerie, le Musée Rodin, Château de Versailles, Parc zoologique de Vincennes, Parc Georges Brassens, Musée des Arts et Métiers, Jardin des Plantes, Musée Art 42, Hôtel de Ville Paris (expo Made in Paris) et Grand Palais (Expo Hergé), Maison de la Radio, BNF F. Mitterrand, Roland-Garros, Parc Floral de Paris, Paris-Plage, Aquarium Tropical du Palais de la Porte Dorée.

5.2.2. Les événements au SAVS 17

Deux personnes accompagnées ont exposé leurs peintures du 11 au 18 avril 2016 au SAVS 17. Le vernissage a eu lieu le 6 avril, il a réuni une soixantaine de personnes : 17 personnes accompagnées, leurs familles et amis, des professionnels de l'Œuvre Falret (dont la Directrice Générale Opérations) et des partenaires. La préparation de cet événement a mobilisé l'ensemble de l'équipe, ainsi que deux autres personnes accompagnées, chargées de l'installation matérielle de l'exposition.

Une sortie, en mai, au **théâtre à la Maison des Métallos** a réuni 8 personnes. Elle a eu la particularité de s'être déroulée **en soirée**, à la demande de certaines personnes accompagnées, créneau horaire pourtant peu plébiscité par les personnes, peu habituées à sortir en soirée. Le nombre de personnes présentes a agréablement surpris l'équipe.

Mi-août, une **journée de sortie/excursion au Château de Versailles** a été organisée, elle a rassemblé 8 personnes accompagnées, journée qui a été appréciée mais jugée fatigante.

Au mois de décembre, un **déjeuner dans un restaurant indien** du quartier a réuni 15 personnes accompagnées et l'ensemble de l'équipe, dont la psychologue, qui peut rarement participer à des moments collectifs avec les personnes accompagnées. Ce déjeuner a pu s'organiser grâce à la subvention exceptionnelle allouée par l'Œuvre Falret.

Un peu plus tard dans le mois, un **moment festif autour d'une collation et de partage de cadeaux** a réuni 12 personnes accompagnées.

5.2.3. Les événements au SAVS 12

Atelier jardinage :

Le SAVS 12 a mis fin à son partenariat avec l'association Culture en Herbes en 2014. Depuis cette date, l'atelier jardin avait été stoppé mais était régulièrement réclamé par un certain nombre de personnes accompagnées.

Le service a donc décidé de remettre en place un atelier, par ses propres moyens, à partir de juillet 2016. Ses objectifs sont de sensibiliser à la biodiversité, de favoriser le lien social (échanges entre participants) et de favoriser la valorisation des personnes par un échange de savoir-faire. C'est aussi l'occasion d'un temps de détente pour profiter et valoriser le petit lieu de verdure accolé au SAVS 12, appelé « la Marquise ».

Ainsi, régulièrement (2 heures toutes les 2 semaines), les personnes accompagnées aidées d'un ou deux accompagnateurs sociaux, l'ont entretenu et embelli grâce à son aménagement avec des plantations de saison, mais aussi par la construction d'un mobilier d'extérieur en bois (utilisation et recyclage de palettes de bois récupérées au marché Aligre pour construire un banc et une table).

Projet vidéo :

Ce projet a mobilisé, régulièrement toute l'année, l'ensemble de l'équipe du SAVS 12 et plus particulièrement une accompagnatrice sociale, référente du projet.

Le SAVS 12 a répondu à l'appel à projet de l'association « Arts convergences » proposant dans le cadre du « Prix vidéo des très courts-métrages », d'associer des étudiants en cinéma, audiovisuel et journalisme à des structures accueillant des personnes souffrant de maladies psychiques. Il s'agissait d'impulser un travail conjoint dans la production d'une vidéo répondant à la thématique « **Le rapport au monde des personnes souffrant de maladie psychique** ».

Dans ce cadre, le SAVS 12 a initié un atelier vidéo, un mardi sur deux à compter du 12 janvier 2016, avec l'aide de Monsieur Thomas Vauthier, étudiant de l'ENSAD (École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs). Cet atelier a réuni des personnes accompagnées qui ont réfléchi à la manière dont elles aimeraient présenter la maladie psychique et ensemble, elles ont réalisé une vidéo de quelques minutes en y étant elles-mêmes actrices. Cette vidéo a été diffusée le 24/06/16, dans le cadre de la Semaine du Handicap 2016, au café le LUSOFOLIE'S (12^{ème} arrondissement) où 9 personnes accompagnées et toute l'équipe du SAVS 12 se sont rendus.

C'est également dans le cadre de la Semaine du Handicap 2016 et en partenariat avec **le Conseil Local du Handicap** du 12^{ème} et son réseau d'acteurs handicap, que le SAVS 12 s'est inscrit dans une démarche de sensibilisation de la maladie psychique auprès du grand public en se rendant à la journée organisée par la Maison des Associations du 12ème.

Enfin, grâce à la subvention exceptionnelle allouée par l'Œuvre Falret, le SAVS 12 a proposé une **sortie au Cirque Phénix**, le samedi 17/12/16, qui a réuni 13 personnes accompagnées.

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En dépit de nombreux mouvements d'équipe pendant l'année écoulée et du temps consacré à la démarche d'évaluation interne (environ 500 heures, toutes fonctions confondues), l'activité a été maintenue, avec un taux d'occupation en hausse (un peu plus de 91%) et le maintien des temps collectifs proposés aux personnes.

Nous avons, en outre, poursuivi notre participation à différents groupes de travail et temps de formation associatifs et extérieurs, tout en maintenant, consolidant et élargissant notre réseau partenarial.

Dans le courant du premier trimestre 2017, l'établissement finalisera sa démarche d'évaluation interne, par l'élaboration du rapport final, ouvrant ainsi des nouvelles perspectives de travail enrichissantes entre les deux sites.

L'un des axes majeurs, pour les deux sites, en 2017, consistera à leur participation active au sein de leur Conseil Local de Santé Mentale :

↳ Pour le SAVS 17 : dès janvier 2017, lancement du RESAD et début de réflexion sur un projet collectif d'intermédiation locative, réunissant bailleurs sociaux, secteur psychiatrique et l'Œuvre Falret via le SAVS 17 ;

↳ Pour le SAVS 12 : rencontre avec le coordonnateur de la Mission de Santé Mentale Paris Centre de la DASES, dans le but de réfléchir au futur RESAD.

Concernant les activités, les deux services réfléchiront avec les personnes accompagnées aux modalités les plus adaptées pour proposer un temps collectif axé sur l'activité physique.

Le SAVS 17 redémarrera son atelier Écriture en avril, pour 12 séances.

Lors des groupes d'expression 2016, les personnes ont régulièrement demandé si **l'atelier socio-esthétique**, qui s'était déroulé en 2015 sur les deux sites (suite à l'obtention du Prix Première Chance L'Oréal Luxe/CODES) allait être de nouveau mis en place. A ce titre, la pérennisation de cet atelier, et son extension à d'autres établissements de l'Œuvre Falret, a fait l'objet d'une réflexion associative et d'une recherche de financements, dont l'établissement attend les résultats dans l'espoir de proposer à nouveau cette prestation, tant attendue, en 2017.

Séverine MOLLON

Chef de service

SAVS PARIS 17

📍 : 135 rue de Saussure 75017 PARIS

☎ : 01 48 88 86 90 - 📠 : 01 42 27 78 15

✉ : savsparis17@oeuvre-falret.asso.fr

Anne VUONG-QUANG

Chef de service

SAVS PARIS 12

📍 : 1 Bis Impasse Druinot 75012 PARIS

☎ : 01 55 78 88 17 - 📠 : 01 43 07 40 27

✉ : savsparis12@oeuvre-falret.asso.fr